

*Consultation publique sur l'avenir
des courses de chevaux au Québec*

Rapport du mandataire

Présenté au

Gouvernement du Québec

Avril 2001

Avant-propos

Ce rapport est le résultat du mandat confié au mandataire retenu par le gouvernement pour tenir des audiences publiques sur l'avenir de l'industrie des courses de chevaux au Québec. Il se veut le reflet des recommandations, suggestions et commentaires des mémoires et propos tenus par les porte-parole de la trentaine d'organismes qui ont participé à la consultation publique. Il se veut aussi une analyse du plan d'affaires élaboré et présenté par la Société nationale du cheval de course (SONACC) dans le cadre de ces audiences.

L'industrie des courses de chevaux est complexe. Aussi, le mandataire n'a pas la prétention d'en avoir saisi toutes les facettes au cours de son mandat de dix semaines. Par contre, il a tenté de tirer profit de toutes les données d'études sectorielles antérieures ainsi que des avis contenus dans les mémoires présentés dans le cadre des audiences.

Le mandataire tient à remercier le gouvernement du Québec pour la confiance qu'il lui a témoignée en lui déléguant ce mandat. Il remercie également tous les intervenants de lui avoir présenté des mémoires de qualité et d'avoir répondu à ses questions.

Le mandataire tient également à souligner la collaboration des personnes qui l'ont appuyé dans la réalisation de son mandat. Il s'agit de monsieur Jean-François Lasnier pour son professionnalisme et son soutien aux divers aspects du mandat et de madame Nathalie Després pour l'organisation logistique des audiences publiques et le secrétariat.

Sommaire

L'industrie des courses de chevaux au Québec emploie quelque 2 800 personnes, dont 800 dans les quatre hippodromes en opération au Québec et 2 000 représentées par les propriétaires, éleveurs, entraîneurs et conducteurs de chevaux de course et les palefreniers. La masse salariale de l'industrie en 1999 était de 52,8 M \$. Pour leur part, les dépenses totales de l'industrie étaient de 143,2 M \$. Les impacts économiques de cette industrie se font sentir notamment en région.

À l'instar des courses de chevaux et particulièrement des courses sous harnais partout au Canada, cette industrie québécoise est en déclin depuis le début des années 1980. Malgré les diverses mesures d'aide gouvernementale, soit le retour à l'industrie de la taxe sur le pari mutuel et l'opération d'appareils de loterie vidéo depuis 1996, le plan de relance de 58 M \$ de 1998 et la mesure temporaire de 13,9 M \$ destinée à doubler le montant des bourses offertes dans les hippodromes québécois en juin 2000, on constate que l'industrie a de la difficulté à générer une nouvelle clientèle et à renverser la tendance à la baisse du pari mutuel, meilleur indicateur de la popularité de cette forme de jeu de hasard et d'argent. Sensible aux réalités vécues par l'industrie, le gouvernement du Québec a demandé la tenue d'audiences publiques sur l'avenir de l'industrie des courses de chevaux dans le but d'examiner des pistes de solutions.

Le plan d'affaires de la SONACC

Dans le cadre de ces audiences, la Société nationale du cheval de course (SONACC) a déposé un plan d'affaires quinquennal axé sur la transformation de l'Hippodrome de Montréal en un centre intégré de divertissement et de jeux de hasard et d'argent, ces jeux devenant ainsi la principale source de revenus de l'industrie, à l'image de ce qui s'est fait en Ontario. Il s'agit là, selon la SONACC, du seul moyen d'assurer la survie et le développement de l'industrie des courses de chevaux au Québec.

Ce plan d'affaires prévoit notamment des dépenses en immobilisations évaluées à 80 M \$ à l'Hippodrome de Montréal dont 40 M \$ incomberaient à Loto-Québec pour la mise en place des infrastructures de jeu. La pierre angulaire de ce projet s'appuie sur le déplacement vers l'Hippodrome de Montréal de 1 250 machines à sous et sur le réaménagement des infrastructures, notamment par l'ajout d'un Hippo Parc comprenant une académie éducative et un manège de 2 500 places. Les nouvelles ressources financières obtenues à partir d'une retenue de 20 % des revenus nets des machines à sous, serviraient au déploiement d'un réseau de distribution du pari mutuel composé de nouveaux salons de paris, du pari par terminaux en région (PMR), du pari par Internet, du pari téléphonique et d'un canal de télévision spécialisé et interactif, le tout devant accroître le pari mutuel brut de plus de 50 %.

La consultation : les principaux constats

En audience, les membres de l'industrie du cheval de course sous harnais se sont prononcés en faveur du plan d'affaires de la SONACC et ont réclamé sa mise en place immédiate. Pour leur part, les membres des autres secteurs de l'industrie du cheval, bien que favorables aux moyens proposés par la SONACC pour procurer des revenus additionnels à l'industrie, demandent leur part de ces revenus et d'être partie prenante aux décisions concernant leur distribution. Enfin, les représentants de l'industrie du bingo ou de groupes sociaux, appuyés par certains représentants municipaux, s'opposent à l'ouverture d'une nouvelle « maison du jeu » au cœur de Montréal.

L'analyse du plan d'affaires de la SONACC

Il ressort de l'analyse des informations recueillies que :

- la contribution en fonds publics, directement ou par l'entremise de Loto-Québec, en excluant les 40 M \$ en immobilisations imputables à la société d'État, serait de

258,2 M \$ pour la durée du plan d'affaires. Cette contribution correspond à une subvention de 14 000 \$ par année par emploi créé ou protégé;

- aucune étude poussée de marché, de clientèles cibles ou de coûts, composantes primordiales d'une démarche de cette envergure, ne permet d'apprécier la faisabilité et la rentabilité du plan d'affaires ou de ses diverses composantes;
- les hypothèses qui sous-tendent les projections de revenus et de coût des immobilisations conduisent à une surestimation des premiers tandis que les seconds demandent à être validés;
- le plan interpelle une orientation gouvernementale à l'égard de l'ouverture d'un deuxième casino à Montréal;
- peu de craintes ou de questions soulevées par les intervenants n'ont reçu de réponses de la part de la SONACC susceptibles de calmer les appréhensions.

Un choix à faire entre trois orientations

- I. Le gouvernement accepte le principe de donner accès à l'industrie des courses de chevaux à des ressources financières supplémentaires provenant des jeux de hasard et d'argent pour assurer la poursuite de ses activités. Il existe alors deux possibilités : soit le déplacement de machines à sous, ce qui correspond à l'ouverture d'un casino à l'Hippodrome de Montréal, soit l'installation d'autres types de machines et de jeux aptes à générer des revenus équivalents. Dans les deux cas, il est recommandé que le plan d'affaires soit refait en le fondant sur des études de marché appropriées, des plans et devis détaillés et sur des projections de revenus provenant des nouveaux jeux qui sont en accord avec l'expérience montréalaise et québécoise;

- II. Le gouvernement rejette ce principe : il est recommandé d'établir un plan de rationalisation des hippodromes afin de baisser les coûts notamment des infrastructures de courses. À cet égard, il y a lieu d'étudier la faisabilité et l'intérêt de développer des infrastructures compatibles avec l'achalandage des dernières années, soit sur le site actuel de l'Hippodrome de Montréal dont la modernisation est nécessaire, soit dans un autre endroit, en privilégiant les sites qui possèdent déjà des infrastructures compatibles avec l'industrie des courses de chevaux. Envisager réduire le nombre de programmes de courses afin de maintenir les bourses à un niveau concurrentiel. Évaluer l'impact de cette rationalisation sur les différents segments de l'industrie : hippodromes, fermes, cheptel;
- III. Le gouvernement maintient le statu quo : cette orientation n'est pas recommandée parce qu'elle conduit à la démobilisation de l'industrie à plus ou moins long terme.

Compte tenu que le plan d'affaires de la SONACC est incomplet, le gouvernement doit examiner d'autres solutions qui requerront du temps. Il est proposé de reconduire pour une année le programme spécial, annoncé en juin 2000, permettant de maintenir les bourses à un niveau concurrentiel avec l'Ontario et évitant une nouvelle démobilisation de l'industrie en réaction à la concurrence ontarienne qui demeure bien réelle.

Table des matières

AVANT-PROPOS

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
UN MODÈLE CONCEPTUEL DE L'INDUSTRIE.....	4
UNE INDUSTRIE EN DÉCLIN	7
Les courses sous harnais - le secteur le plus en difficulté	8
LES AUDIENCES PUBLIQUES	16
Les interventions.....	16
1- Les principaux éléments du plan d'affaires.....	16
2- Organismes et associations reliés à l'industrie du cheval	18
3- Organismes reliés aux activités de bingo	20
4- Organismes favorables aux Hippo clubs.....	21
5- Le conseiller du district de Snowdon et La Table logement du Conseil communautaire Côte-des-Neiges/Snowdon	21
6- La Ville de Saint-Basile-le-Grand.....	22
7- Le comité exécutif de la Ville de Montréal.....	22
8- ExpoCité.....	23
Synthèse.....	23
L'ANALYSE.....	25
1- La contribution de fonds publics.....	25
2- La validité des hypothèses.....	25
i- Le coût des immobilisations projetées :	25
ii- Les clientèles cibles :	26
iii- Les prévisions de revenus :	27
3- Les solutions de rechange	30
4- La proposition de déplacer des machines à sous vers l'Hippodrome de Montréal.....	30
5- Les bourses	31
6- Synthèse	32
LES ORIENTATIONS PROPOSÉES.....	34
CONCLUSION	36
LISTE DES ANNEXES	
RÉFÉRENCES	

Introduction

Le 29 juin 2000, le vice-premier ministre et ministre d'État à l'Économie et aux Finances, monsieur Bernard Landry, annonçait par voie de communiqué (Annexe 1) une aide spéciale de 13,9 M \$ à la SONACC pour permettre l'augmentation des bourses des programmes réguliers de courses et des événements spéciaux au cours de l'année financière 2000-2001.

Ce geste était posé dans le but d'éviter le déplacement des meilleurs chevaux et conducteurs québécois vers l'Ontario dont les hippodromes disposent d'importantes ressources financières depuis l'installation de machines à sous. Cette aide spéciale ponctuelle venait s'ajouter au train de mesures contenues dans le plan de relance de l'industrie évalué à 58 M \$ annoncé dans le Discours du budget 1998-1999. Par ces mesures et les autres qui les ont précédées, le gouvernement du Québec tentait de relancer une industrie en difficulté qui compte quelque 2 800 emplois dont la majorité se retrouvent en région.

Par ailleurs, le ministre des Finances faisait part de l'intention du gouvernement de procéder, au cours de l'automne 2000, à un examen public de l'avenir de l'industrie afin de définir les orientations futures de ce secteur d'activité. En décembre 2000, les services d'un mandataire étaient retenus par le gouvernement et des audiences publiques étaient annoncées, par voie de communiqué et d'avis public (Annexes 2 et 3), pour la période du 12 au 15 février 2001.

Le mandat

Le mandat confié au mandataire était de :

- susciter et recueillir les opinions et les suggestions des intervenants lors des consultations itinérantes tenues dans les villes de Montréal, Québec, Trois-Rivières et Aylmer et dans les autres villes où des intervenants manifesteront un intérêt sur le sujet;
- dégager des orientations susceptibles de guider le gouvernement dans la recherche de solutions pour assurer la survie de l'industrie des courses de chevaux au Québec;
- faire rapport au ministre des Finances, au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et au ministre de la Sécurité publique.

La méthodologie

Tel que stipulé dans l'avis public (Annexe 3), les personnes qui désiraient se faire entendre lors des audiences publiques devaient signifier leur intention au mandataire au plus tard le 12 janvier 2001 et lui remettre un mémoire pour le 29 janvier 2001.

En plus du plan d'affaires de la SONACC, 31 interventions écrites ont été déposées auprès du mandataire. Cependant, leurs auteurs n'ont pas tous demandé à être entendus en audience. L'Annexe 4, présente les organismes qui ont participé aux audiences.

Les audiences se sont déroulées à Montréal sur une période de trois jours. Le choix de Montréal s'est imposé du fait que la majorité des intervenants résidaient dans la grande région métropolitaine. Les autres participants ont accepté de se déplacer.

L'horaire a été élaboré en fonction des principes suivants : - permettre à la SONACC d'exposer les grandes lignes de son plan d'affaires; - céder les intervenants selon l'ordre d'arrivée des confirmations de participation; - réserver la dernière session à la SONACC afin de lui permettre d'apporter des précisions ou des compléments d'information en rapport avec les points de vue ou questions soulevés par les intervenants ou par le mandataire. Une période de temps à la fin de chaque intervention a été réservée au mandataire pour ses propres questions. À la demande de certains organismes, quelques ajustements ont été apportés à l'horaire pour les accommoder. Toutes les interventions ont été enregistrées sur bande audio.

Nous estimons à 50 le nombre de personnes présentes à la première et à la dernière demi-journées d'audiences, incluant 3 représentants des médias. Quelque 15 personnes en moyenne étaient présentes au cours des autres sessions.

Pour rédiger le présent rapport, le mandataire s'est inspiré de plusieurs documents de référence dont les deux documents mis à la disposition du public¹, de toutes les interventions écrites qui lui furent acheminées avant le début des audiences et de quelques documents reçus pendant et après les audiences, du contenu des échanges au cours des audiences et d'un certain nombre de documents mis à sa disposition par le ministère des Finances, la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ), l'Agence canadienne du pari mutuel (ACPM) et Standardbred Canada. Certaines études portant sur l'industrie ontarienne ont également été consultées. Enfin, des compléments d'information ont été fournis par la SONACC.

¹ Deux documents avaient été mis à la disposition du public en vue des audiences, soit : *Situation de l'industrie des courses de chevaux au Québec*, (Rapport KPMG, 2000) et *L'Avenir de l'industrie des courses au Québec - Plan d'affaires 2001-2005*, SONACC, 2001.

Un modèle conceptuel de l'industrie

Les courses de chevaux sont à la fois une industrie de jeux de hasard et d'argent ainsi que de spectacles et de divertissements qui peut être représentée, dans un modèle simplifié, par trois composantes² :

- 1- les hippodromes;
- 2- les professionnels des courses;
- 3- les fermes d'élevage.

Lorsqu'elle était en santé, l'industrie puisait ses revenus (les produits), essentiellement du pari mutuel net du retour aux parieurs et des taxes³, des droits d'admission, de la location d'écuries et de la restauration. Le pari mutuel prend diverses formes :

1. Le pari en direct sur les courses locales, c'est-à-dire, le pari effectué par les spectateurs présents à l'hippodrome⁴;
2. Le pari hors-piste, c'est-à-dire, le pari effectué à distance par l'entremise de divers moyens de télécommunication. Au Québec, à l'heure actuelle, le pari hors-piste s'effectue de deux façons⁵ :
 - dans des salles aménagées à l'hippodrome local, dans lesquelles sont télédiffusées des courses provenant d'autres hippodromes avec lesquels l'hippodrome local a conclu une entente de télédiffusion;

² Le chapitre 2 du rapport KPMG contient une description détaillée et chiffrée de l'industrie des courses de chevaux au Québec et de la place qu'elle prend dans l'économie du Québec.

³ Depuis 1995-1996, la taxe est entièrement retournée à l'industrie des courses de chevaux.

⁴ Est inclus ici le pari mutuel effectué dans le cadre du circuit régional.

⁵ En France où le pari hors-piste est très développé (il représentait, en 1999, 95,6 % du pari mutuel), une panoplie de moyens existent pour permettre à l'amateur de parier en dehors des hippodromes. (Voir l'Annexe 5 pour une description sommaire du PMU français)

- à partir des 18 salons de paris en opération sur le territoire québécois⁶, dans lesquels sont retransmises les images que l'on retrouve dans les hippodromes québécois.

Les principales dépenses de l'industrie (les charges), sont les frais d'exploitation (incluant les frais financiers et l'amortissement), les salaires du personnel des hippodromes et les bourses offertes en prix aux professionnels (propriétaires, conducteurs, entraîneurs) qui participent aux programmes de courses.

Les bourses constituent le revenu des professionnels de l'industrie des courses de chevaux qui se les partagent selon les proportions suivantes : propriétaires (90 %), entraîneurs (5 %) et conducteurs (5 %). À noter que les propriétaires peuvent cumuler les fonctions de conducteur et d'entraîneur. Les conducteurs peuvent aussi être entraîneurs⁷.

Selon le modèle simple de l'industrie décrit ici, les revenus des propriétaires constituent les principaux revenus (produits) des fermes d'élevage⁸. Ces revenus sont utilisés pour payer les frais d'entretien et d'élevage des chevaux.

Dans une industrie en bonne santé, les hippodromes perçoivent des revenus suffisants pour couvrir toutes les dépenses et pour offrir des bourses alléchantes qui attirent les meilleurs hommes et chevaux rehaussant par le fait même la qualité du spectacle ce qui, à son tour, attire une clientèle plus nombreuse; les sommes pariées sont conséquemment plus importantes. Les bourses plus généreuses ont un impact positif sur les revenus des fermes d'élevage et, partant, sur la qualité de l'élevage.

⁶ La liste des salons de paris se trouve à l'Annexe 6.

⁷ La définition des diverses catégories de professionnels de courses, entre autres, et les conditions de leur participation aux courses sont contenues dans les règlements de la RACJ.

⁸ Selon le rapport KPMG, il existe 117 fermes d'élevage au Québec. Elles ne sont pas toutes la propriété de professionnels de l'industrie puisque certains propriétaires de fermes d'élevage ne participent pas aux courses. Toutefois, pour les fins du modèle que nous avons voulu simple, nous n'avons pas fait de distinction. Il est bien entendu que le revenu des fermes dont le propriétaire ne fait que l'élevage provient de la vente de chevaux de course et non des bourses. Ces dernières ont toutefois une influence directe sur le prix des chevaux qui y sont transigés.

Comme on peut le voir, il s'agit d'une industrie où les parties sont en interrelation étroite. Qui plus est, il s'agit d'une industrie ouverte dans laquelle les professionnels sont hautement mobiles. Les hommes et les chevaux suivent les bourses et changeront d'hippodrome, voire de province ou de pays, s'ils estiment être ainsi en mesure d'accroître leurs gains⁹. Ajoutons à cela que la valeur des chevaux de course étant déterminée par leur espérance de gain, donc par le niveau des bourses, il se produira un déplacement du cheptel vers les marchés les mieux nantis. On comprendra donc que l'industrie des courses de chevaux constitue un échafaudage fragile qui s'effondrera rapidement si les revenus des hippodromes viennent à baisser. On sera éventuellement contraint à réduire les bourses, ce qui diminuera la qualité du spectacle, l'assistance aux événements et les sommes pariées. En bout de piste, la démobilisation de l'industrie tout entière s'ensuivra.

⁹ Il est intéressant de noter qu'en 2000, des chevaux élevés au Québec ont rapporté 8 322 071 \$ en bourses sur des pistes à l'extérieur du Québec alors que des chevaux élevés hors du Québec sont venus chercher un montant à peu près égal dans les hippodromes québécois, soit 8 369 105 \$ (Standardbred Canada, 2001).

Une industrie en déclin

« Depuis six ans, rien ne va plus dans l'industrie des courses Standardbred. » (Mireault, 1987).

« L'industrie des courses de chevaux est en crise profonde... » (Secor, 1993).

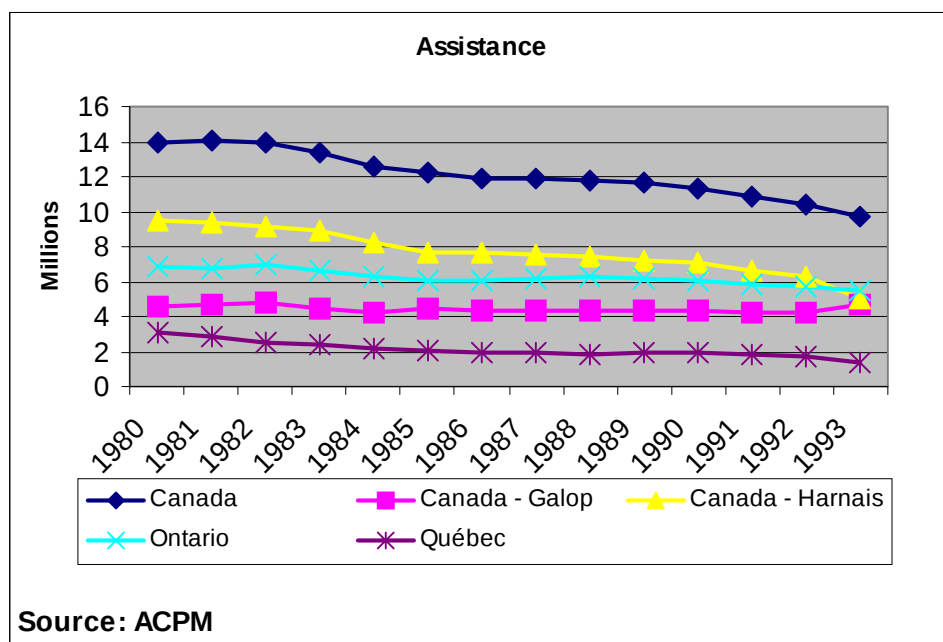
« L'industrie québécoise des courses de chevaux connaît des difficultés importantes depuis plusieurs années. » (KPMG, 2000).

Ces trois études ont bien décrit le déclin dont est l'objet l'industrie des courses de chevaux non seulement au Québec, mais également au Canada et aux États-Unis depuis le début des années 1980. En effet, comme le rapporte l'étude de KPMG (KPMG, 2000), citant le rapport du Groupe Secor (Secor, 1993), le volume de pari après inflation a chuté de 62 % à Montréal, de 50 % ailleurs au Québec, de 40 % ailleurs au Canada et de 50 % aux États-Unis au cours de la période 1980-1993.

Il n'est pas nécessaire de reproduire l'ensemble des indicateurs statistiques de l'industrie. Toutefois, il s'avère utile, croyons-nous, d'en examiner quelques-uns plus à fond.

Les courses sous harnais - le secteur le plus en difficulté

Tel que l'illustre le Graphique 1, l'évolution de l'assistance aux courses de chevaux au Canada, en Ontario et au Québec de 1982 à 1993, dernière année pour laquelle les données sur les assistances sont disponibles¹⁰, a chuté de 30 % au Canada, de 54 % au Québec et de 21 % en Ontario. Notons, cependant, qu'au cours de la période en question, l'assistance aux courses de galop s'est maintenue (4,8 M en 1982 contre 4,7 M en 1993) et que ce sont les courses sous harnais qui ont entraîné les chiffres de l'assistance à la baisse. En effet, l'assistance à celles-ci a chuté de 46 %, passant de 9,2 M à 5,0 M au cours de la période. La baisse d'assistance de 54 % pour le Québec est donc représentative de la baisse d'assistance aux courses sous harnais pour le Canada. La baisse de 21 % pour l'Ontario ne l'est pas puisqu'elle comprend les deux types de courses¹¹.

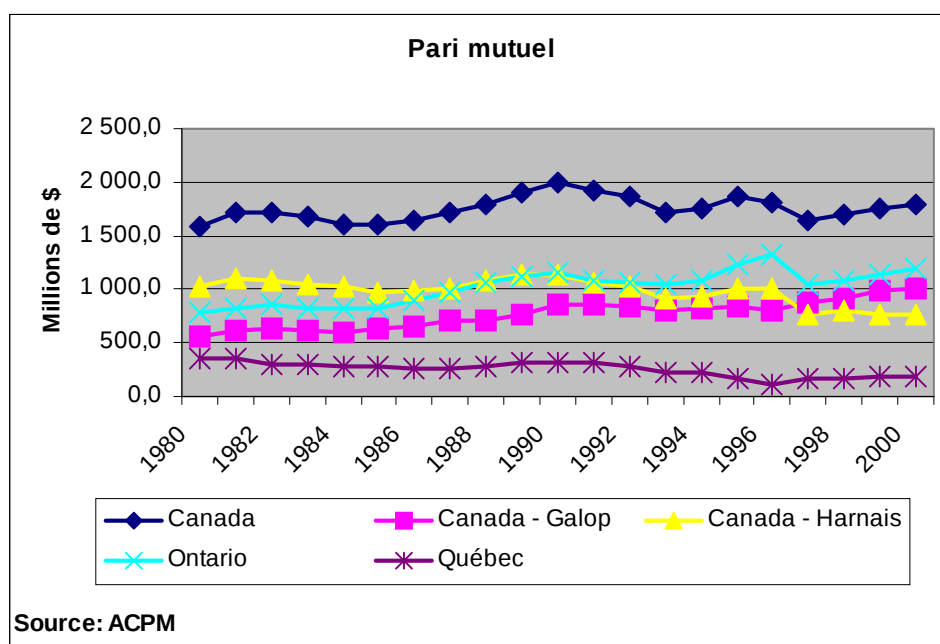


Graphique 1 - Évolution de l'assistance aux courses de chevaux 1980-1993

¹⁰ Des hippodromes ont cessé de charger des droits d'admission après 1993.

¹¹ Nous ne tenons pas compte des courses de type Quarter Horse, les données pertinentes les concernant étant très faibles.

L'évolution des montants pariés sur les courses sous harnais au cours de la période 1982-1993 au Canada reflète celle de l'assistance à ces courses. Ils affichent **une baisse de 16 %**, passant de 1 081,6 M \$ à 912,3 M \$. En revanche, le pari sur les courses de galop au Canada a connu **une croissance de 26 %**, passant de 642,7 M \$ en 1982 à 810 M \$ en 1993. (Voir Graphique 2)



Graphique 2 - Évolution du pari mutuel 1980-2000

Des données plus récentes permettent de confirmer la tendance à la hausse du pari mutuel sur les courses de galop et à la baisse sur les courses sous harnais. En effet, en l'an 2000, il s'est parié 1 011 M \$ sur les courses de galop, ce qui représente une augmentation de 24,6 % par rapport à 1993, et 774 M \$ sur les courses sous harnais, une baisse de 15,2 %.

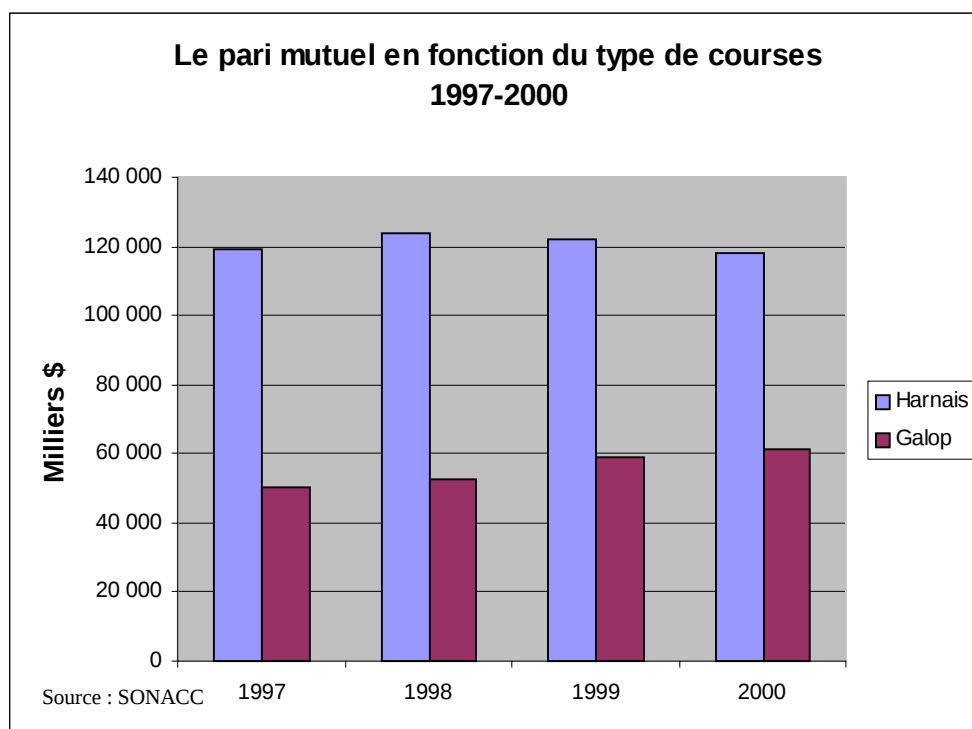
Sur la base de ce qui précède, il nous faut donc conclure que ce n'est pas toute l'industrie des courses de chevaux qui est mal en point mais bien l'industrie des courses sous harnais. La situation de cette industrie au Québec, bien que grave, ne serait d'ailleurs pas la pire, tel que l'illustre le Tableau 1 qui donne le pari mutuel et le nombre de jours de courses sous harnais en 1991 et en 1999 pour le Canada, l'Ontario, le Québec et l'Alberta¹².

Évolution du pari mutuel et du nombre de jours de courses sous harnais 1991-1999						
	Pari mutuel (M \$)			Nombre de jours de courses		
	1991	1999	Variation %	1991	1999	Variation %
Canada	1 070,5	768,7	-28,2			
Alberta	113	53	-53,1	219	152	-30,6
Ontario	560,9	507,3	-10,0	1 498	1 256	-16,2
Québec	311,7	181,5	-41,8	625	425	-32,0

Tableau 1

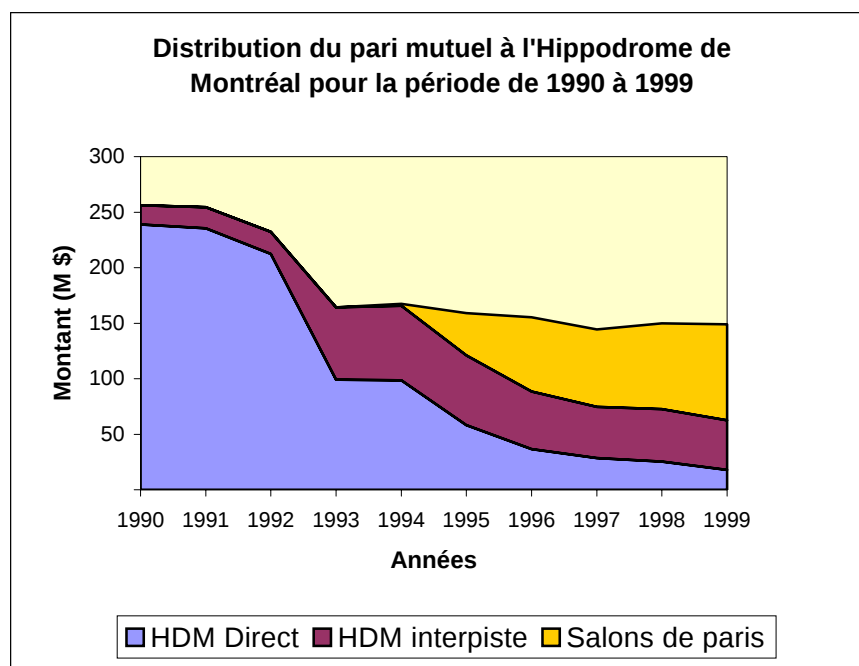
¹² L'Alberta est, en alternance avec la Colombie-Britannique, la troisième province en importance au Canada pour les courses de chevaux.

Il est intéressant de constater au Graphique 3 que 34 % du pari mutuel au Québec en l'an 2000 (61 M \$ sur 179 M \$) est placé sur des courses de galop alors qu'il n'y a pas de courses de galop dans les hippodromes québécois. De plus, les sommes pariées au Québec sur les courses de galop sont à la hausse, ayant connu une augmentation de 22 % depuis 1997. Ce phénomène est attribuable à la disponibilité du pari hors-piste.



Graphique 3 - Le pari mutuel au Québec 1997-2000

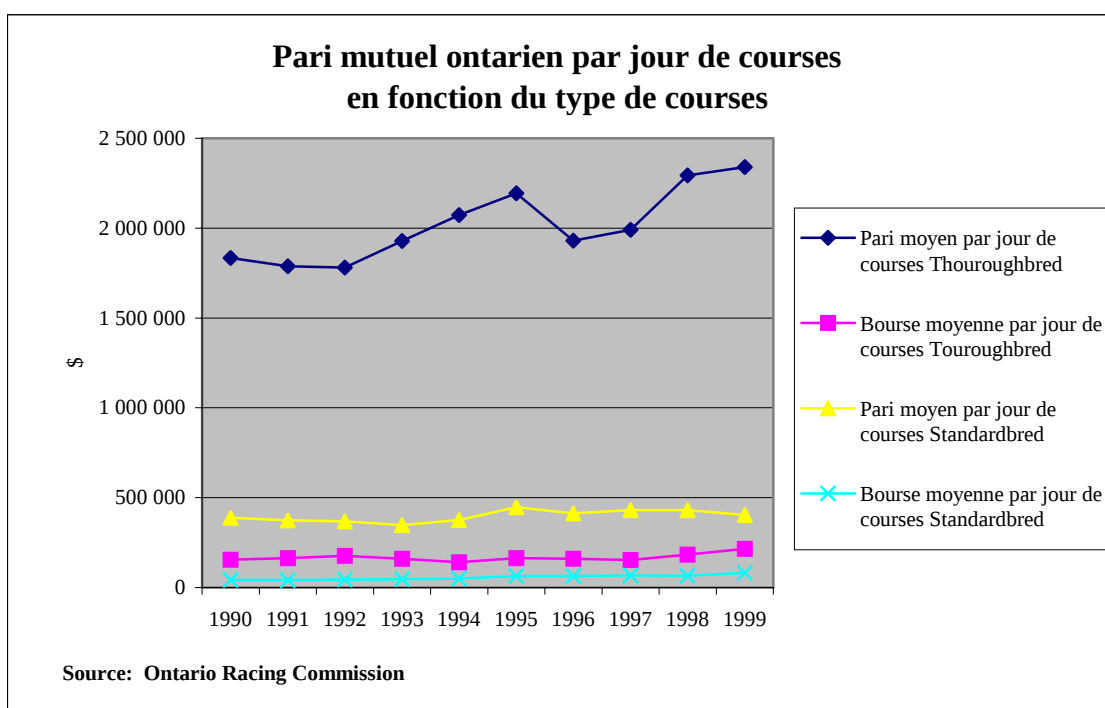
Si la baisse de popularité du pari mutuel sur les courses sous harnais est incontestable, encore plus frappante est la diminution de l'importance relative du pari en direct par rapport au pari hors-piste. Tel que l'illustre le Graphique 4, depuis l'ouverture des salons de paris au Québec en 1994, le pari en direct a vu sa part à l'Hippodrome de Montréal passer de 93 % à 12 % en l'espace de cinq ans. Cela est le résultat d'une forme de concurrence qui s'exerce entre les modes de diffusion du pari mutuel. En effet, le pari hors-piste, qui donne accès à des programmes de courses de grande qualité, permet la constitution de poules importantes offrant de meilleures perspectives de gain pour le parieur. Le programme de courses locales est donc en concurrence avec les courses à l'écran pour l'argent du parieur et, comme l'indiquait le président de Standardbred Canada dans son témoignage lors des audiences, un trop bon programme de courses à l'écran en comparaison avec le programme local aura raison de ce dernier¹³.



Graphique 4 - Évolution des formes de pari mutuel à l'Hippodrome de Montréal 1990-1999 (Source : Rapport KPMG, 2000)

¹³ C'est l'explication que donnait monsieur Ted Smith à la situation critique des courses locales en Alberta. Le pari en direct y est passé de 79 M \$ en 1991 à 13,4 M \$ en 1999.

À ce sujet, il est instructif d'étudier le Graphique 5. On y voit l'important écart entre le pari quotidien sur les courses de galop et celui des courses sous harnais. En fait, le rapport pari/bourse est de 10,9 pour le galop contre 4,9 pour le harnais. Il est donc clair que les courses de galop exercent une attraction plus grande pour le parieur que les courses sous harnais et cet attrait, comme nous l'avons vu au Graphique 3, s'exerce également sur le parieur québécois¹⁴.



Graphique 5 - Évolution du pari mutuel ontarien par type de courses 1990- 1999

¹⁴ En audience, le président de Standardbred Canada a indiqué que les hippodromes qui offrent des poules importantes, comme Toronto par exemple, représentaient un attrait pour les gros parieurs. Il a aussi soutenu, toutefois, qu'en présentant un spectacle de qualité, l'Hippodrome de Montréal pouvait être concurrentiel et éviter de voir s'effriter le pari mutuel sur les courses qui y sont présentées.

D'autre part, comme le pari hors-piste peut se pratiquer à partir des salons de paris sans que l'amateur n'ait à se déplacer à l'hippodrome, il y a là une raison additionnelle de désintéressement vis-à-vis des courses locales¹⁵. En 2000, le pari mutuel effectué par des clients de l'Hippodrome de Montréal ou des salons de paris sur les courses présentées dans les hippodromes québécois ne représentait que 25,5 % du pari effectué au Québec¹⁶. Or, il convient de le souligner, ce sont les mises sur les courses locales qui amènent de l'eau au moulin de l'industrie québécoise des courses. L'accroissement du nombre et de la variété des moyens électroniques mis à la disposition des parieurs peut faire augmenter le pari mutuel total dans certains cas mais cela ne garantit nullement que le pari sur les courses locales en subira des effets positifs. Notons qu'au Québec le pari mutuel total a continué sa chute malgré l'ouverture de salons de paris et cela même au cours de l'année 2000 après l'injection de 13,9 M \$ pour doubler les bourses.

Ainsi, il y a lieu d'ajouter le pari mutuel hors-piste aux causes du déclin de l'industrie des courses de chevaux sous harnais proposées dans le rapport KPMG¹⁷.

¹⁵ Entre 1995 et 1999, le pari enregistré sur les hippodromes français a chuté de 24,6 %. Pour sa part, le pari hors-piste a crû de 5,3 % au cours de la même période quoique la croissance **estimée** entre 1995 et 2000 soit de 11,6 % (Annexe 5).

¹⁶ Il s'agit d'une augmentation de 2,1 % sur l'année précédente attribuable en partie au programme d'aide spécial qui a permis de doubler les bourses en 2000-2001.

¹⁷ Le rapport KPMG citait les causes suivantes, entre autres, pour expliquer le déclin de l'industrie :

- La perte du monopole que détenait le pari mutuel à titre de seul jeu de hasard accessible dans les grandes villes;
- L'émergence des loteries publiques dans les années 1960, l'apparition de nouveaux types de paris dans les années 1980 et l'émergence des casinos dans les années 1990 qui ont entraîné une chute significative du volume de pari sur les courses;
- Une impression persistante d'un certain manque d'intégrité au sein de l'industrie qui nuit à son image;
- L'avènement de nouvelles formes de jeux de hasard et d'argent semble également contribuer au déclin de l'industrie.

Tel que nous l'avons expliqué précédemment, la perte de popularité des courses sous harnais à partir de 1982 a donc entraîné une baisse des revenus de l'industrie. Par exemple, en 1992, les revenus de l'industrie (70 M \$) ne couvraient plus les dépenses d'exploitation (98 M \$) (Secor, 1993)¹⁸. Les données ne manquent pas pour illustrer la démobilisation de l'industrie québécoise des courses de chevaux qui a suivie.

Comme le rapporte l'étude de KPMG, entre 1990 et 1999, le nombre d'éleveurs de chevaux Standardbred au Québec est passé de 837 à 528 et le nombre de chevaux, de 7 096 à 4 451, une baisse de 37 % dans les deux cas. Les licences accordées par la RACJ ont, pour leur part, connue une baisse de 24 % (8 133 à 6 170) au cours de la période 1993 à 2000¹⁹.

¹⁸ En 1999, les revenus nets du pari mutuel s'élevaient à 27,5 M \$ et les autres revenus des hippodromes à 13,2 M \$. Les dépenses d'exploitation des hippodromes atteignaient 23,2 M \$ et les salaires, de 14,4 M \$ (KPMG, 2000). Sans les diverses mesures d'aide gouvernementale, les hippodromes n'auraient pu consacrer que 3 M \$ aux bourses.

¹⁹ À ces données, on peut ajouter l'évolution du nombre d'enregistrements d'étalons à la RACJ, lequel est passé de 287 en 1988 à 105 en 1999 (-63,4 %) alors que le nombre de juments saillies passait de 2 877 en 1988 à 961 en 1998 (-67,4 %) (RACJ, 1999).

Les audiences publiques

Les interventions

En plus du plan d'affaires de la SONACC, lequel constituait la pièce maîtresse des audiences, et de l'intervention de clôture du porte-parole de la Société, 31 interventions écrites ont été déposées au mandataire et 25 organismes, associations ou individus ont été entendus au cours des audiences. La liste des interventions écrites et les coordonnées de leurs auteurs sont présentées à l'Annexe 7. Les originaux des interventions écrites ont été remis au ministère des Finances du Québec de même que les enregistrements sonores des délibérations.

Le mandataire a analysé chacune des interventions écrites et a profité de la présence des porte-parole aux audiences pour approfondir ou clarifier les points de vue qui y étaient exprimés.

1- Les principaux éléments du plan d'affaires

Rappelons les principaux éléments du plan d'affaires 2001-2005 présenté par la SONACC :

- Aménagement de l'Hippodrome de Montréal en un lieu de divertissement à un coût en immobilisations estimé à 80 M \$ dont 40 M \$ à la charge de Loto-Québec;
- Aménagement d'une infrastructure d'accueil pour 1 250 machines à sous et installation de deux pistes Royal Ascot, le tout géré par Loto-Québec;
- Introduction du KENO et d'autres jeux de hasard et d'argent en réseau;
- Réaménagement de l'entrée principale, construction de gradins populaires et rénovation des stationnements²⁰;
- Aménagement d'un paddock près du public;
- Construction de 2 nouveaux restaurants et de boutiques;
- Aménagement des bureaux administratifs et achat d'équipement.

²⁰ L'aménagement de l'aire d'accueil des machines à sous est supporté par Loto-Québec qui assume aussi sa quote-part de la réfection de la bâtisse et des aires communes (stationnement, entrée principale).

- Maintien de la majoration des bourses tel que rendu possible par le programme d'aide spécial de juin 2000 et majoration de 20 % de cette enveloppe à partir de 2003. Une somme annuelle additionnelle de 10,2 M \$ s'ajouterait à cette enveloppe à partir de 2001. Le budget total pour les bourses atteindrait 54,9 M \$ en 2005;
- Aménagement en 2003 à l'Hippodrome de Québec d'un salon pour opérer les 200 ALV transférés de l'Hippodrome de Montréal;
- Développement du pari hors-piste :
 - système de pari téléphonique, sur compte et pari mutuel régionalisé (PMR);
 - diffusion des courses par un canal spécialisé et interactif;
 - ouverture de quatre nouveaux Hippo clubs en 2002 et 6 nouveaux par année jusqu'en 2005.

Au risque de ne pas refléter au détail près les points de vue et opinions contenus dans les interventions écrites et les présentations orales, nous croyons pouvoir regrouper et résumer comme suit les points de vue exprimés sur le plan d'affaires de la SONACC.

Mentionnons, d'entrée de jeu, que la SONACC a apporté une précision importante, lors de la présentation orale de son plan d'affaires, en ce qui a trait à l'installation des 1 250 machines à sous sur le site de l'Hippodrome de Montréal. En effet, son porte-parole a fait état de l'installation de machines à sous à l'hippodrome sans pour autant accroître le nombre de ces machines à Montréal. Interrogé par le mandataire sur la signification de cette position, le porte-parole a indiqué que la SONACC proposait un déplacement de 1 250 machines à sous selon des modalités à être déterminées par le gouvernement et Loto-Québec.

Par ailleurs, à une question du mandataire portant sur l'existence de solutions de rechange au plan d'affaires au cas où :

1. le gouvernement ne donnait pas suite à la proposition d'installer des machines à sous à l'Hippodrome de Montréal ou,

2. le rendement des machines à sous n'était qu'une fraction de ce que le plan d'affaires escomptait, soit environ 50 M \$ annuellement à partir de 2003,

le porte-parole de la SONACC a indiqué qu'il n'y avait pas de solutions de rechange et qu'advenant les situations décrites dans la question du mandataire, le gouvernement devrait trouver d'autres sources de revenus à mettre à la disposition de la SONACC. D'autre part, il a été précisé que l'estimation du coût des immobilisations proposées par la SONACC pour l'Hippodrome de Montréal ne sont pas fondées sur des plans et devis mais sur un concept. Selon la SONACC, on doit compter sur des contingences de l'ordre de 20 % en pareil cas.

2- Organismes et associations reliés à l'industrie du cheval

Ces organismes et associations se sont montrés favorables aux propositions de la SONACC qui ont comme objectif d'augmenter les revenus. Toutefois, plusieurs ont réclamé un droit de regard sur la répartition des nouvelles sources de revenus. Certains organismes ont demandé la création d'un organisme indépendant pour effectuer la tâche de répartition en tenant compte des besoins des divers secteurs de l'industrie du cheval. Aucun des organismes réclamant un droit de regard sur la répartition des nouvelles ressources n'a suggéré de critères pour établir les règles de la répartition, se disant confiant que le mécanisme qui serait mis en place saurait trouver les moyens d'établir les priorités.

Deux organismes représentant le secteur du cheval de compétition et de loisir ont dénoncé l'iniquité dont ils sont victimes relativement au secteur des courses. Ils ont fait valoir que leur poids économique et le nombre d'emplois générés sont plus grands que celui du cheval de course et qu'ils ont obtenu peu d'aide gouvernementale pour leur développement.

Des organismes ont soulevé des objections relativement à toute volonté de la part de la SONACC d'étendre son influence et de mettre en oeuvre des projets hors du domaine des

courses de chevaux, faisant valoir les impacts négatifs éventuels sur les infrastructures et activités existantes dans la grande région de Montréal.

La Filière Cheval Inc. a proposé de mandater des experts indépendants pour étudier les clientèles cibles, plans et devis, coûts/bénéfices, nature et pertinence des changements proposés et des résultats attendus du plan d'affaires de la SONACC et de rendre ces études publiques.

L'Association Trot et Amble du Québec (ATAQ) a proposé que la moitié des revenus nets provenant des machines à sous soit attribuée aux bourses, comme c'est le cas en Ontario.

L'Association québécoise Quarter Horse a proposé des initiatives conjointes avec les hippodromes pour mettre en valeur le cheval Quarter Horse.

Le porte-parole de l'Hippodrome d'Aylmer a indiqué que les machines à sous pouvaient produire des effets inverses à ceux attendus sur la clientèle des hippodromes. Il a invité l'industrie des courses de chevaux à axer sa relance sur des activités centrées sur le cheval de course. Par ailleurs, l'Hippodrome d'Aylmer a déploré ne pas être impliqué dans la préparation des stratégies québécoises de développement des courses de chevaux. Son porte-parole a déclaré qu'il ne pourrait suivre la parade au niveau des bourses si la SONACC seule avait accès aux revenus des machines à sous.

Plusieurs organismes ont appuyé la proposition de la SONACC concernant la création d'un poste de commissaire pour assurer l'intégrité des courses de chevaux. Interrogés sur ce qui était reproché aux mécanismes actuels, tous ont mentionné la lenteur des processus qui mènent à une décision. Sur cette question, le porte-parole de l'Hippodrome d'Aylmer s'est déclaré en faveur de la proposition dans la mesure où le commissaire fait partie de la RACJ.

3- Organismes reliés aux activités de bingo

D'une manière presque unanime, ces organismes se sont prononcés contre les propositions de la SONACC en ce qui a trait à l'installation d'appareils de jeux de hasard et d'argent à l'hippodrome, à l'ajout de jeux dans les salons de paris et à l'accroissement du nombre de salons de paris. Les motifs évoqués sont que ces orientations représentent un accroissement de l'offre de jeu au Québec, en particulier à Montréal, et qu'immanquablement leur part de marché s'en trouverait diluée. Ces organismes ont insisté sur le fait que les perdants de cette éventuelle diminution de part de marché seraient les organismes communautaires et religieux financés à même les profits des activités de bingo.

Certains organismes ont exprimé leur inquiétude face à la montée au Québec du jeu pathologique et invité le gouvernement à ne pas accroître les types de jeu (machines à sous et ALV, notamment) auxquels les joueurs pathologiques sont particulièrement vulnérables. Dans une intervention écrite transmise au mandataire après la fin des audiences, la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre a fait état de la conclusion de sa direction de la santé publique à l'effet, notamment, qu'il fallait instaurer un moratoire sur l'ajout de nouvelles machines jusqu'à ce qu'on puisse connaître les déterminants du jeu pathologique.

Certains organismes ont réclamé l'exclusivité des bingos pour les OSBL religieux et communautaires.

4- Organismes favorables aux Hippo clubs

Deux organismes se sont déclarés favorables à l'existence d'Hippo clubs puisque, selon eux, ces clubs représentent une bonne façon d'accroître la clientèle au pari mutuel. La Ville de Jonquière a toutefois exprimé l'opinion que deux Hippo clubs pour la région du Saguenay-Lac-St-Jean étaient suffisants²¹. Ces organismes sont favorables à une diversification des produits offerts dans les Hippo clubs (par exemple, le KENO et le Royal Ascot).

5- Le conseiller du district de Snowdon et La Table logement du Conseil communautaire Côte-des-Neiges/Snowdon

Disant parler au nom de plusieurs conseillers de la Ville de Montréal, le conseiller du district de Snowdon s'est élevé contre le plan de la SONACC dans son ensemble, remettant même en question la pertinence de conserver les installations actuelles de l'Hippodrome de Montréal. Pour lui, le site serait socialement mieux utilisé s'il était converti pour permettre la construction de logements. Il a aussi manifesté son inquiétude face aux effets de la prolifération des jeux de hasard et d'argent.

Pour sa part, La Table logement du Conseil communautaire Côte-des-Neiges/Snowdon a fait valoir le besoin de logements sociaux dans cette partie de la ville et a souligné que les terrains de l'hippodrome, par leur localisation, présentaient un grand potentiel de développement industriel, commercial et résidentiel susceptible de stimuler l'emploi dans le secteur. L'organisme a également souligné son inquiétude face à l'ajout proposé de machines à sous près de ce quartier pauvre. Il a enfin questionné l'opportunité de procéder à la mise en oeuvre du plan d'affaires de la SONACC alors que la Ville de Montréal, dans la foulée des fusions municipales, est à examiner les options d'harmonisation des infrastructures municipales.

²¹ L'hippo club de Alma a mis fin à ses activités à la fin de février 2001.

6- La Ville de Saint-Basile-le-Grand

La Ville a invité la SONACC à viser le maximum d'intégration possible des installations requises par le plan d'affaires avec le Centre d'entraînement Des Chênes, ce qui contribuerait à la concrétisation des orientations d'aménagement de la ville.

7- Le comité exécutif de la Ville de Montréal

Monsieur Saulie Zajdel, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal, dans une lettre adressée au mandataire en date du 26 janvier 2001, rappelait que le Parc Jean-Drapeau était le lieu du seul casino à Montréal et qu'à ce titre, il ne pouvait souscrire à l'ajout d'appareils de jeu aux appareils de loterie vidéo déjà en place à l'hippodrome. Il a invité la SONACC à réaliser un plan d'affaires qui s'inspire de l'idée d'un parc équestre et non d'un casino.

Par ailleurs, dans une lettre transmise au mandataire le 14 février 2001, le Président du Comité exécutif affirmait, au nom du maire de la Ville de Montréal, qu'il soutenait l'esprit du projet proposé par la SONACC et se disait favorable à l'utilisation de machines à sous pour en assurer le financement dans la mesure où le nombre de machines en opération à Montréal n'était pas accru.

8- ExpoCité

Dans une lettre adressée au mandataire le 5 février 2001, ExpoCité, qui loue les installations de l'Hippodrome de Québec à la SONACC, s'est dit déçu de l'absence de propositions concrètes concernant le développement de l'Hippodrome de Québec. ExpoCité a indiqué qu'il accordait un délai d'un an à la SONACC pour faire connaître ses orientations concernant cet hippodrome.

Par ailleurs, advenant le cas où la SONACC envisagerait de développer l'hippodrome sur le site actuel, ExpoCité demande :

- que les travaux d'aménagement et de modernisation soient entrepris dès 2002;
- qu'un bail qui compense ExpoCité pour la valeur réelle des installations utilisées soit signé;
- qu'un plan de développement harmonisé avec les orientations d'ExpoCité soit préparé par la SONACC.

Synthèse

En somme, les représentants de l'industrie des courses de chevaux endossent le plan d'affaires de la SONACC dans son ensemble. Pour leur part, les représentants des autres secteurs de l'industrie du cheval émettent des réserves sur l'utilisation et la répartition des ressources financières provenant des machines à sous. Enfin, les intervenants étrangers à l'industrie du cheval sont, en règle générale, en désaccord avec les orientations du plan d'affaires.

Dans son intervention de clôture, la SONACC a adressé certaines des objections soulevées dans le cadre des audiences. Ce fut le cas, notamment, du projet Hippo Parc où la SONACC a déclaré que ce projet «...ne pouvait être envisagé que sous l'angle d'une vitrine de promotion des activités équestres pour le bénéfice de cette industrie...» et elle a proposé

la constitution d'un organisme indépendant pour gérer les équipements, les activités et les argents impliqués. Nous croyons qu'il s'agit là de propositions susceptibles de calmer les appréhensions de certains intervenants, dans la mesure où tous les intéressés sont équitablement représentés au sein de l'organisme à créer. La SONACC n'a toutefois pas fait de propositions concernant le mécanisme élargi de répartition des nouvelles ressources que plusieurs intervenants de l'industrie du cheval ont réclamé. La SONACC ne s'est pas prononcée non plus sur les impacts appréhendés de l'ajout de jeux de hasard et d'argent. Pour ce qui est des projets concernant l'Hippodrome de Québec, la SONACC a mentionné qu'elle serait en mesure de préciser ses intentions à l'intérieur d'un délai d'une année.

L'analyse

1- La contribution de fonds publics

À partir des données fournies dans le plan d'affaires présenté par la SONACC, nous avons établi à 258,2 M \$ la contribution minimale de fonds publics (via Loto-Québec pour l'essentiel) que requiert le plan d'affaires pour les cinq premières années, et de 60 M \$ par année par la suite (Annexe 8). Cela représente une contribution de quelque 14 000 \$ par année par emploi créé ou protégé, en acceptant à sa face même la prévision de création de 1 000 emplois faite par la SONACC. Qui plus est, il a été établi que la contribution attendue des machines à sous est permanente, personne ne se faisant d'illusion sur les possibilités de voir l'industrie retrouver la situation d'autofinancement qui la caractérisait dans les années 1970²².

2- La validité des hypothèses

Par ailleurs, nous sommes en droit de nous interroger sur la solidité des hypothèses qui sous-tendent le plan d'affaires concernant, notamment :

i- Le coût des immobilisations projetées :

La SONACC prévoit effectuer des travaux d'immobilisation dont le coût total a été estimé à 40 M \$ pour les projets suivants :

- conjointement avec Loto-Québec, réaménagement de l'entrée principale et rénovation des stationnements;

²² Dans sa présentation orale aux audiences, le président de Standardbred Canada a affirmé que l'industrie des courses de chevaux au Canada ne pouvait survivre sans l'apport d'une source de revenus extérieure substantielle et permanente. Interrogé sur la situation qui prévaut en Ontario, il a affirmé que le gouvernement ne pourrait mettre fin à l'entente actuelle de cinq ans entre les hippodromes et l'OLGC concernant la contribution des machines à sous aux courses de chevaux sous peine de voir l'industrie périlcliter.

- aménagement d’un paddock près du public, nécessitant des travaux de démolition et de rénovation dans la bâtisse attenante à l’édifice principal;
- construction d’un Hippo Parc de l’autre côté de la piste;
- construction de deux nouveaux restaurants et boutiques;
- aménagement de bureaux administratifs et achat d’équipement.

Concernant ces travaux d’immobilisation, il a été affirmé en cours d’audience que l’estimation des coûts avait été faite à partir de concepts architecturaux et non de plans et devis. Dans ces circonstances, et compte tenu que des travaux d’envergure devront être réalisés dans de vieilles installations, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la validité des estimations du coût des immobilisations.

ii- Les clientèles cibles :

- à l’hippodrome :

La SONACC n’a produit aucune étude de marché qui aurait servi à justifier la construction d’un Hippo Parc ou de l’une quelconque de ses composantes. Il nous est donc impossible de juger de la pertinence des divers éléments de l’Hippo Parc et d’évaluer la rentabilité des investissements qu’ils entraînent.

- Salons de paris :

L’ajout de 30 salons de paris échelonnés sur la durée du plan d’affaires n’a pas fait l’objet d’une étude de marché. Notons que depuis l’ouverture des salons de paris en 1994, trois d’entre eux ont dû fermer leurs portes faute de clientèle²³. D’autre part, il semble que la grande région de Montréal soit adéquatement couverte. Par ailleurs, il y a lieu de

²³ Il s’agit des Hippo clubs situés à Bonaventure, Val-d’Or et Alma.

s'interroger sur l'à-propos de l'orientation selon laquelle la SONACC exploiterait elle-même les salons de paris, compte tenu que ceux-ci sont associés à des activités de bar et de restaurant.

- Autres produits (PMR, pari téléphonique et par Internet et le canal spécialisé) :

Ces nouveaux modes de distribution du pari mutuel proposés par la SONACC n'ont pas fait l'objet d'études de faisabilité et de marché. La démonstration de l'efficacité de ces moyens au Québec reste à faire.

iii- Les prévisions de revenus :

- Les machines à sous :

La principale source de revenus sur laquelle la SONACC fonde son plan d'affaires est le 20 % des bénéfices nets (représentant environ 50 M \$ par année à partir de 2003) provenant de l'opération par Loto-Québec de 1 250 machines à sous à l'Hippodrome de Montréal. Pour établir cette prévision de revenus, la SONACC a escompté un rendement de 525 \$ par jour par machine. Or, au Casino de Montréal, le rendement quotidien par machine n'atteint pas 300 \$²⁴. De deux choses l'une. Ou bien il faudra consentir plus de 20 % des bénéfices nets des machines à la SONACC ou bien il faudra installer un plus grand nombre de machines pour que les prévisions de revenus incluses dans le plan d'affaires se réalisent. Un plus grand nombre de machines entraînerait des immobilisations plus importantes de la part de Loto-Québec.

²⁴ Le rendement moyen est le suivant pour les années indiquées : 96/97 et 97/98 - 280 \$, 98/99 et 99/00 - 285 \$.

– Le pari mutuel :

La SONACC prévoit augmenter de 13,5 M \$ le revenu net qu'elle percevra du pari mutuel en 2005 par rapport à ce qu'elle percevait en 2000. Cela signifie que le pari mutuel brut devra croître de 52 % en dollars constants entre 2000 et 2005. Or, comme nous l'avons vu, le pari mutuel total au Québec a décru de 42 % entre 1990 et 1999 (KPMG, 2000) ce qui correspond à une baisse de 54 % en dollars constants (SONACC, 2001). Pour renverser cette tendance, la SONACC se réfère à l'ensemble des éléments mis de l'avant dans son plan d'affaires. Il nous est toutefois difficile d'admettre que pareil revirement de tendance puisse s'effectuer sur une si courte période de temps pour les raisons suivantes :

- l'effet espéré de l'achalandage provoqué par les machines à sous ne peut être que marginal si l'on se fie à l'expérience ontarienne. En effet, les quelque 7 000 machines à sous installées progressivement dans les hippodromes ontariens à partir de décembre 1998 n'ont été suivies que d'une augmentation de 5 % du pari mutuel total dans cette province (KPMG, 2000). À l'Hippodrome de Windsor, le premier à recevoir les machines à sous, le pari est passé de 57 M \$ en 1998 à 63 M \$ en 1999 pour redescendre à 60,9 M \$ en 2000. La marche sera d'autant plus haute au Québec que ce n'est qu'à partir de l'an 2002 que les machines à sous seront installées^{25 26}.
- La croissance du pari mutuel prévue par la SONACC pourrait-elle provenir de l'augmentation du nombre de salons de paris? Il ne fait aucun doute que les salons de paris se sont avérés des endroits très populaires auprès des parieurs sur les courses de chevaux à en juger par la part du pari mutuel que les salons ont accaparée depuis leur introduction en 1994 (Graphique 4). Comme on l'a vu, cependant, les salons de paris se sont taillé une part de marché aux dépens du pari mutuel en direct et le déclin du pari mutuel total s'est poursuivi. Il faudrait donc compter sur les nouveaux salons de paris

²⁵ La première année complète est 2003.

²⁶ Les avis sont partagés en ce qui concerne la possibilité de créer de nouveaux amateurs de courses de chevaux à partir de la clientèle attirée dans les hippodromes par les jeux de hasard et d'argent. D'aucuns argumentent que les courses de chevaux gagnent des adeptes alors que d'autres prétendent que ce sont les machines à sous qui sortent gagnantes.

projetés par la SONACC pour accroître le pari mutuel. Cependant, la grande région de Montréal est déjà bien couverte par le réseau actuel. D'autre part, comme l'illustre l'Annexe 9, les salons de paris « régionaux » rapportent relativement peu. Certains d'entre eux ont d'ailleurs été contraints de fermer.

- Peut-on voir s'accroître le pari mutuel à partir du pari mutuel régionalisé (PMR) et des autres moyens électroniques contenus dans le plan d'affaires? Le plan nous invite à prendre l'exemple de la France, notamment, où le PMU est très populaire et vigoureux. Rappelons, toutefois, qu'en France les courses de chevaux représentent 48 % de l'industrie des jeux de hasard et d'argent contre 4,5 % au Québec. La SONACC estime que la faible part de marché des courses de chevaux au Québec représente un potentiel de croissance. Cependant, cela peut aussi signifier que les courses de chevaux ici font face à une concurrence très vive de la part des autres secteurs du jeu et qu'il faudra beaucoup plus que l'établissement d'infrastructures de paris en réseau pour accroître la part de marché des courses de chevaux.

Ainsi, pour l'ensemble de ces raisons et en l'absence d'un plan de mise en marché convaincant, nous sommes sceptiques face à la projection de croissance du pari mutuel de 52 % au cours des cinq prochaines années.

En définitive, nous sommes d'avis que les hypothèses utilisées par la SONACC pour élaborer son plan d'affaires représentent un risque de sous-estimation des dépenses d'immobilisations et une surestimation des revenus.

3- Les solutions de rechange

La SONACC n'a pas élaboré de plans alternatifs qui auraient pu lui permettre de composer avec des coûts supérieurs ou des revenus inférieurs aux prévisions. Aucun scénario de rationalisation n'a été envisagé ou évalué. Il y a donc un risque réel, selon nous, que la Société soit contrainte, en cours de réalisation du plan proposé, à se tourner à nouveau vers le gouvernement pour obtenir un accroissement de ressources financières.

4- La proposition de déplacer des machines à sous vers l'Hippodrome de Montréal

Le plan d'affaires de la SONACC, tel que présenté le 3 janvier 2001, proposait l'installation de 1 250 machines à sous à l'Hippodrome de Montréal sans faire mention de la possibilité que ces machines proviennent d'un casino québécois, présumément le Casino de Montréal. Tel que mentionné précédemment, ce n'est que lors de la présentation orale du plan, au début des audiences, que cette précision a été apportée.

Sur ce point, nous devons souligner qu'aucun des intervenants opposés à la venue de nouveaux jeux de hasard et d'argent à l'Hippodrome de Montréal n'a modifié sa position lors des audiences face à l'approche « déplacement » introduite par la SONACC. Nous croyons pouvoir affirmer que ce n'est pas au nombre de machines à sous à Montréal que s'opposent ces intervenants, mais à l'ouverture d'une nouvelle « maison du jeu » en plein cœur de la ville, voire un deuxième casino à Montréal.

Il appartiendra à Loto-Québec d'apprécier les impacts financiers nets de la proposition modifiée de la SONACC et au gouvernement de trancher la question de savoir si les installations de jeu proposées par la SONACC à l'Hippodrome de Montréal s'apparentent à la mise en place d'un deuxième casino.

5- Les bourses

On a vu que les bourses représentent le cœur des revenus des professionnels de l'industrie et déterminent l'état de santé financière des fermes d'élevage. Le gouvernement l'avait bien compris en s'assurant que le programme d'aide spécial de juin 2000 soit destiné entièrement à la majoration des bourses.

Les effets bénéfiques de l'augmentation des bourses sur certains segments de l'industrie semblent bien réels. Comme l'illustre l'Annexe 10, les ventes de chevaux à la Coopérative d'encans Standardbred du Québec sont passées de 47 % en 1996 à 74 % en 2000 et les prix moyens, de 10 070 \$ à 13 663 \$. De plus, 35 nouveaux acheteurs se sont manifestés en 2000 par rapport à l'année précédente. D'autre part, selon le témoignage des représentants de l'ATAQ au cours des audiences, des conducteurs et entraîneurs émérites sont revenus compétitionner dans les hippodromes québécois.

L'examen des programmes de courses, une tâche complexe et spécialisée, ne faisait pas partie du présent mandat. Cependant, nous avons été à même de constater, à partir de données de 1999²⁷, que 5,2 M \$, soit 31 % du total des bourses, avaient été distribués dans seulement 251 courses réservées à des chevaux d'élevage québécois (les *Stakes*), pour une moyenne par course de 25 400 \$, contre 9,3 M \$ dans 2 747 courses régulières (*Overnights*) pour une moyenne de 3 850 \$ par course. Nous avons observé, par ailleurs, que les hippodromes ontariens n'ont réservé que 12 % des bourses aux chevaux d'élevage ontarien en 1999.

²⁷ Les données proviennent de la RACJ et ne couvrent que les neuf premiers mois de l'année 1999.

Nous ne sommes pas en mesure de déterminer quel partage entre ces deux catégories de courses constitue une situation optimale eu égard aux retombées sur les fermes d'élevage québécoises et sur la qualité des courses, elle-même étant déterminante du niveau de pari mutuel.

Nous nous limitons à suggérer que le gouvernement fasse développer des indicateurs de performance des investissements effectués dans les bourses afin d'être en mesure de s'assurer que les fonds publics ainsi utilisés ont le maximum d'efficacité sur le développement de l'industrie québécoise des courses de chevaux.

6- Synthèse

Compte tenu :

- des nombreuses incertitudes entourant des éléments majeurs du plan d'affaires de la SONACC²⁸;
- de l'importance des ressources qu'il requiert par emploi créé ou protégé;
- des craintes ou interrogations soulevées par plusieurs intervenants au cours des audiences et qui n'ont pas reçu, à notre avis, une réponse adéquate de la part de la SONACC,

nous concluons que le plan d'affaires de la SONACC est incomplet et demande à être mieux documenté à plusieurs niveaux. Par conséquent, il serait prématuré de l'accepter tel que présenté.

²⁸ Nous comprenons que la SONACC a mesuré l'impact du plan dans son ensemble et qu'il est compréhensible que certains de ses éléments ne soient pas rentables pris individuellement. Toutefois, le plan doit être fondé sur des prémisses solides sans quoi il existe un risque réel d'ajouter des activités déficitaires (centres de coûts) que l'industrie devra supporter par la suite.

Face à cette situation, la recherche efficace de solutions alternatives implique que le gouvernement tranche la question de savoir s'il accepte ou non de permettre à l'industrie des courses de chevaux d'avoir accès à des ressources financières additionnelles provenant des jeux de hasard et d'argent. Dans l'affirmative, il pourra voir à ce que soient réalisées les études décrites à la recommandation 3 de la section suivante. Dans la négative, le gouvernement pourra alors voir à ce qu'un plan de rationalisation des hippodromes, tel que détaillé à la recommandation 4, soit entrepris.

La réalisation des études précitées revêt un caractère d'urgence. Cependant, puisqu'elles impliquent des délais inévitables, des mesures doivent être prises pour préserver le nombre d'emplois en cause et soutenir le développement de l'activité économique au Québec.

À noter que le *statu quo*, soit la simple réalisation des éléments prévus dans le plan de relance mais non concrétisés et la fin, le 31 mars 2001, de la contribution spéciale aux bourses, sans un effort important de rationalisation, n'est pas considéré comme une option acceptable pour assurer la survie de l'industrie. La concurrence de l'industrie ontarienne provoquera, à plus ou moins long terme, le déplacement des meilleurs éléments de l'industrie québécoise et sa démobilisation. Le déclin de l'industrie québécoise s'accroîtra.

Enfin, pour donner suite aux demandes de plusieurs intervenants de l'industrie des courses de chevaux eu égard à la question d'intégrité, il serait important d'accélérer la démarche visant à nommer un commissaire de course.

Les orientations proposées

Nous recommandons donc au gouvernement :

1. De ne pas donner suite au plan d'affaires 2001-2005 présenté par la SONACC.
2. De décider du principe de permettre à l'industrie des courses de chevaux l'accès à des ressources financières additionnelles provenant des jeux de hasard et d'argent. Ce principe équivaut soit à l'ouverture d'un deuxième casino à Montréal (déplacement de 1 250 machines à sous) ou soit à l'augmentation de l'offre de jeu (ajout d'appareils de loterie vidéo).
3. Advenant l'acceptation du principe précité, de procéder à un examen financier du plan d'affaires de la SONACC sur la base des études suivantes :
 - études de marché et de clientèles cibles (hippo parc, pari mutuel hors piste soit, pari par téléphone, pari sur compte, pari mutuel régionalisé, jeux proposés pour les hippo clubs);
 - études de revenus générés par les machines à sous ou les appareils de loterie vidéo (ALV) en se basant sur les prévisions de Loto-Québec;
 - études de coûts sur la base des plans et devis détaillés des immobilisations (manège, académie du cheval, paddock, restaurants et boutiques et aménagements des ALV à l'Hippodrome de Québec;
 - études portant sur les orientations précisant les rôles et fonctions des trois autres hippodromes du Québec;

- études d’impact sur les autres constituantes de l’industrie du jeu, en particulier, sur l’industrie du bingo.
4. Advenant le rejet du principe énoncé ci-haut, d’entreprendre l’élaboration d’un plan de rationalisation des hippodromes en s’appuyant sur les prémisses suivantes :
- les dépenses doivent être compatibles avec les revenus courants de l’industrie, c’est-à-dire avec le nombre de ALV et les mesures d’aide gouvernementale actuels;
 - l’aménagement d’infrastructures de courses compatibles avec les revenus courants et les assistances actuelles;
 - l’augmentation de la valeur des bourses en réduisant le nombre de programmes de course ou le nombre de courses par programme;
 - l’examen des impacts du plan de rationalisation sur l’industrie des courses de chevaux et plus particulièrement sur l’élevage.
5. De prolonger pour une année le programme spécial d’aide annoncé en juin 2000 visant à relever les bourses des programmes réguliers de courses dans les hippodromes québécois. Que soit associée à cette mesure la mise en place d’indicateurs de performance des investissements dans les bourses.
6. D’accélérer les travaux en cours concernant la proposition de la SONACC de nommer un commissaire de course.

Conclusion

Conformément au mandat que le gouvernement nous a confié le 15 décembre 2000, des audiences publiques se sont tenues en février dernier afin de recueillir les points de vue des personnes et organismes intéressés concernant le plan d'affaires 2001-2005 de la Société nationale du cheval de course visant à assurer l'avenir de l'industrie des courses de chevaux au Québec. Le plan d'affaires a été analysé à la lumière des plus récentes données concernant l'industrie et des points de vue exprimés par les intervenants au cours des audiences.

Les points de vue des intervenants étaient très partagés quant à l'acceptabilité du plan. Les représentants de l'industrie du cheval de course étaient, en règle générale, favorables à sa mise en œuvre immédiate. Les représentants des autres secteurs de l'industrie du cheval au Québec, quoique favorables aux propositions de la SONACC pour générer des revenus additionnels, ont émis des réserves sur les projets qui débordent le domaine des courses de chevaux et ont demandé de prendre part aux décisions concernant la répartition des revenus qui proviendraient des jeux de hasard et d'argent. En revanche, les représentants de l'industrie du bingo et des groupes sociaux, entre autres, se sont prononcés contre tout ajout de jeux de hasard et d'argent notamment à l'Hippodrome de Montréal.

L'analyse que nous avons effectuée du plan d'affaires à la lumière des données sur l'industrie et des points de vue des intervenants, nous a conduits à la conclusion que le plan d'affaires de la SONACC est fondé sur des projections exagérées de revenus ainsi que sur des hypothèses comportant un haut niveau de risque eu égard aux nouvelles clientèles et aux coûts des immobilisations. Aussi, il a soulevé plusieurs interrogations, sinon une opposition, de la part de plusieurs intervenants aux audiences publiques. Enfin, le plan interpelle le gouvernement du Québec en ce qui concerne l'ouverture d'un casino sur le site de l'Hippodrome de Montréal.

Nous avons donc recommandé au gouvernement :

1- de décider du principe de donner accès à l'industrie des courses de chevaux à plus de ressources financières provenant des jeux de hasard et d'argent et, selon la nature de sa décision, soit de refaire le plan d'affaires en le fondant sur des hypothèses vérifiées eu égard aux clientèles, revenus et coûts, soit d'entreprendre un programme de rationalisation basé sur des données récentes concernant les clientèles, revenus et coûts et d'en évaluer les impacts sur l'industrie;

2- de maintenir pour une année le programme d'aide spécial au relèvement des bourses dans les hippodromes québécois afin de maintenir les bourses à un niveau concurrentiel ce qui évitera une nouvelle démobilisation de l'industrie.

Liste des annexes

Annexe 1 : Communiqué du 29 juin 2000

Annexe 2 : Communiqué du 15 décembre 2000

Annexe 3 : Avis public du 21 décembre 2000

Annexe 4 : Horaire des audiences publiques

Annexe 5 : La prise de paris sur les courses de chevaux en France (Extrait de la documentation complémentaire au plan d'affaires de la SONACC)

Annexe 6 : Liste des salons de paris au Québec

Annexe 7 : Liste des intervenants aux audiences

Annexe 8 : Contributions financières liées au plan d'affaires 2001-2005 de la SONACC

Annexe 9 : Rapport périodique de l'assistance et du pari dans les salons - 2000

Annexe 10 : Extrait du mémoire de la Coopérative des Encans Standardbred du Québec

Annexe 11 : Cheminement proposé du suivi des recommandations

Références

1. 50th Annual Statistical Report for 1999, Ontario Racing Commission, 2000.
2. Étude de l'impact des casinos sur les hippodromes du Québec, Samson Bélair Deloitte Touche, 1992.
3. L'avenir de l'industrie des courses au Québec, Plan d'affaires 2001-2005, Société nationale du cheval de course, 2001.
4. Le déclin d'une industrie, Une analyse de l'industrie des courses de chevaux au Québec, Secor, 1993.
5. Le bingo au Québec, État de situation et pistes de solutions, Régie des alcools, des courses et des jeux, 2000.
6. Le plan d'affaires de l'avenir de l'industrie des courses de chevaux au Québec, Document complet et officiel, Société nationale du cheval de course, 2001.
7. Les appareils de loterie vidéo et le jeu pathologique, Régie des alcools, des courses et des jeux, 2000.
8. Rapport du Groupe de travail sur l'industrie des courses de chevaux au Québec, Mireault, R. 1987.
9. Rapport d'enquête du Vérificateur général au Conseil du trésor sur la Commission des courses du Québec, (Annexe A) 1993.
10. Rapports statistiques sur mesure. Standardbred Canada, 2001.
11. Rapports statistiques 1985-2000, Agence canadienne du pari mutuel.
12. Réglementation adoptée en vertu de la loi sur les courses, Régie des alcools, des courses et des jeux, 2000.
13. Situation de l'industrie des courses de chevaux au Québec, KPMG, décembre 2000.
14. Société de promotion de l'industrie des courses de chevaux inc., Plan d'affaires au 1^{er} octobre 1999, Raymond Chabot Grant Thornton, 1999.

Annexe 1

Communiqué

LE GOUVERNEMENT DU QUEBEC CONTRIBUE A MAINTENIR LES ACTIVITES DE L'INDUSTRIE DES COURSES DE CHEVAUX

QUEBEC, le 29 juin /CNW/ - Le vice-premier ministre et ministre d'Etat à l'Economie et aux Finances, M. Bernard Landry indique que le gouvernement du Québec accordera une aide spéciale de 13,9 millions de dollars à la Société nationale du cheval de course. Cette aide servira à augmenter les bourses des programmes réguliers de courses et des événements spéciaux au cours de l'année financière 2000-2001.

Les hippodromes ontariens disposent de ressources financières importantes qui leur ont permis d'accroître de façon substantielle les bourses versées aux programmes de courses. Ces montants alléchants risquent d'entraîner un déplacement important vers l'Ontario des meilleurs chevaux et conducteurs, ce qui met en péril l'industrie québécoise. Cette situation remet en cause les efforts que le gouvernement du Québec a consentis dans le plan de relance amorcé en 1998-1999, ce qui l'incite maintenant à bonifier les bourses de façon ponctuelle.

Le ministre Landry a également précisé que le gouvernement procédera, au cours de l'automne 2000, à un examen public de l'avenir de l'industrie, ce qui permettra de définir les orientations futures de ce secteur d'activité.

«Ces investissements devraient améliorer la compétitivité des hippodromes québécois en doublant les montants versés en bourse aux programmes de courses. Par ce geste, le gouvernement du Québec reconnaît l'importance pour l'industrie québécoise des courses de chevaux des enjeux soulevés par la concurrence accrue qu'exerce l'industrie ontarienne», a mentionné M. Landry.

Annexe 2

Communiqué

Cabinet du vice-premier ministre et ministre d'Etat à l'Economie et aux Finances - DEBUT DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR L'AVENIR DE L'INDUSTRIE DES COURSES DE CHEVAUX AU QUEBEC

QUEBEC, le 15 déc. /CNW/ - Le vice-premier ministre et ministre d'Etat à l'Economie et aux Finances, M. Bernard Landry, annonce la nomination de M. Denis L'Homme à titre de mandataire du gouvernement, responsable de tenir une consultation publique sur l'avenir de l'industrie des courses de chevaux au Québec. Cette annonce donne suite à l'engagement pris en juin dernier par le vice-premier ministre de procéder à un examen public sur l'avenir de l'industrie des courses de chevaux au Québec.

Au terme de cette consultation, le mandataire soumettra, au cours du mois de mars 2001, un rapport sur les orientations à donner à ce secteur d'activité au ministre des Finances, au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et au ministre de la Sécurité publique.

Les modalités d'intervention

Les personnes qui souhaitent se faire entendre devront signifier leur intention par une lettre adressée à M. Denis L'Homme au plus tard le 12 janvier 2001, aux coordonnées suivantes : 925, chemin Saint-Louis, bureau 400, Québec (Québec), G1S 4W6, téléphone : (418) 684-8206. Les mémoires formulant la position des organismes devront également être acheminés à M. Denis L'Homme à l'adresse précitée au plus tard le 29 janvier 2001.

Quant aux lieux et aux dates des audiences publiques, ils seront précisés dans un avis public diffusé au cours de la semaine du 15 janvier 2001.

Les documents d'information accessibles

Les rapports suivants seront accessibles au public :

- la SITUATION DE L'INDUSTRIE DES COURSES DE CHEVAUX AU QUEBEC sera disponible auprès du mandataire à compter du 21 décembre 2000;
- le PLAN D'AFFAIRES SUR L'AVENIR DE L'INDUSTRIE DES COURSES DE CHEVAUX AU QUEBEC sera disponible auprès de la Société nationale du cheval de course du Québec (SONACC), téléphone : (514) 873-5000 et sur le site Internet : www.sonacc.com, à compter du 3 janvier 2001.

Annexe 3



Ministère
des Finances

AVIS PUBLIC

Consultation publique sur l'avenir de l'industrie des courses de chevaux au Québec

M. Denis L'Homme, à titre de mandataire du gouvernement, procède à une consultation publique sur l'avenir de l'industrie des courses de chevaux au Québec.

Les modalités d'intervention

Les personnes qui souhaitent se faire entendre devront signifier leur intention par une lettre adressée à M. Denis L'Homme au plus tard le 12 janvier 2001, aux coordonnées suivantes : 925, chemin Saint-Louis, bureau 400, Québec (Québec), G1S 4W6, téléphone : (418) 684-8206, courrier électronique: denislhomme@hotmail.com. Les mémoires formulant la position des organismes devront également être acheminés à M. Denis L'Homme à l'adresse précitée au plus tard le 29 janvier 2001.

Les documents d'information accessibles

Les rapports suivants seront accessibles au public :

- la *Situation de l'industrie des courses de chevaux au Québec* sera disponible auprès du mandataire à compter du 21 décembre 2000;
- le *Plan d'affaires sur l'avenir de l'industrie des courses de chevaux au Québec* sera disponible auprès de la Société nationale du cheval de course du Québec (SONACC), téléphone : (514) 873-5000 et sur le site internet : www.sonacc.com, à compter du 3 janvier 2001.

Les audiences publiques

Les audiences publiques se tiendront entre le 12 et le 15 février 2001. Les dates et les lieux des rencontres seront précisées ultérieurement aux personnes qui auront signifié leur intérêt à M. Denis L'Homme.

Annexe 4

Horaires pour audiences publiques
Avenir de l'industrie des courses de chevaux au Québec
Les 13, 14 et 15 février 2001 - Delta – Montréal (Président-Kennedy)

Le mardi 13 février 2001	Le mercredi 14 février 2001	Le jeudi 15 février 2001
8h30 - 9h30 : SONACC	8h30 - 9h15 : Association Trot & Amble du Qc	8h30 - 9h15 : Standardbred Canada
9h30 - 10h15 : Ville de St-Basile-le-Grand	9h15 - 10h00 : Ass. québécoise pour le tourisme équestre et l'équitation de loisir	9h15 - 10h00 : Coopérative des Encans Standardbred du Québec
10h15 - 10h30 : <i>Pause</i>	10h00 - 10h15 : <i>Pause</i>	10h00 - 10h15 : <i>Pause</i>
10h30 - 11h15 : Ville de Jonquière	10h15 - 11h00 : Regroupement des gestionnaires de salles de bingo du Québec et Société de Services Ozanam	10h15 - 11h00 : Table logement du Conseil communautaire Côte-des-Neiges/Snowdon
11h15 - 12h00 : Ass. québécoise des conducteurs amateurs Standardbred	11h00 - 11h45 : Regroup. organismes bénéficiaires bingos, Ass. bingos concertés et regroupés Qc et Ass. des locateurs de salons jeux Qc	11h00 - 11h45 : Bingo Lib Québec
13h30 - 14h15 : Filière Cheval Inc.	13h30 - 14h15 : Société Québécoise Pour la Promotion du Cheval de Compétition	13h30 - 14h15 : Hippodrome d'Aylmer
14h15 - 15h00 : Faculté de médecine vétérinaire de l'université de Montréal à St-Hyacinthe	14h15 - 15h00 : Circuit régional des courses de chevaux du Québec	14h15 - 15h15 : SONACC
15h00 – 15h15 : <i>Pause</i>	15h00 – 15h15 : <i>Pause</i>	15h15 – 15h30 :
15h15 – 16h00 : Société des propriétaires et éleveurs de chevaux Standardbred du Qc	15h15 – 16h00 : Hippo Club de Sherbrooke	
16h00 – 16h45 : Parc équestre de Blainville	16h00 – 16h45 : Fédération équestre du Québec	
19h30 – 20h15 : Regroup. bingos de Trois-Rivières	19h30 – 20h15 : M. Pierre Landry (Place Latreille)*	
20h15 – 21h00 : Marvin Rotrand (Conseiller du district de Snowdon)	20h15 – 21h00 : Ass. Québécoise Quarter Horse inc.	

1 * Ne s'est pas présenté.

Annexe 5

ANNEXE
FRANCE

LA PRISE DE PARIS SUR LES COURSES DE CHEVAUX EN FRANCE

1.5 Les points de ventes:

1.5.1 les Points PMU

vendent les paris le matin jusqu'à 13h13: des terminaux sont installés dans plusieurs commerces, notamment des tabagies, des bars, des brasseries, des bistros, des cafés, des hôtels, des clubs sportifs et autres. Certains Points PMU se transforment en Points-courses ou en Café-courses en après-midi.

1.5.2 les Points-courses:

comme les Points PMU ci-haut, ils enregistrent des paris hors-pistes pendant les courses avec terminaux et téléviseurs afin que les clients puissent y séjourner en après-midi et en soirée.

1.5.3 les Cafés-courses:

genre de salons de paris avec service minimum de restauration et confort; prennent les paris PMU le matin, en après-midi et en soirée pendant les courses.

1.5.4 des Clubs-Courses, aménagés similairement aux salons de paris Hippo-Club, avec restauration complète et plein confort; prennent des paris PMU le matin, en après-midi et en soirée.

1.5.5 le Minitel (moyen de communication style Internet mais en abonnement desservant la France) est aussi employé comme points de ventes en autant que le parieur ait ouvert un compte PMU Direct.

1.5.6 le pari par téléphone est aussi accepté aux mêmes conditions qu'au paragraphe précédent.

1.5.7 Le pari par satellite, offert depuis avril 2000. Les clients abonnés à la chaîne de télévision EQUIDIA, qui diffuse les courses, peuvent via leur terminal satellite, introduire leur carte de crédit, ouvrir un compte PMU Direct et jouer depuis leur salon.

1.6 Les jeux:

tous les matins (Points-PMU), on peut jouer aux:

- paris simples (gagnant – placé)
- couplé
- trio urbain
- Tiercé, Quarté +, Quinté +, 2 sur 4 (les mardis, jeudis, samedis et dimanches)

tous les après-midis et soirs (Café-courses, Points-courses, Clubs-courses) on peut jouer aux:

- paris simples (gagnant – placé)
- jumelé
- trio
- Tiercé, Quarté +, Quinté +, 2 sur 4 (les mardis, jeudis, samedis et dimanches)

24h sur 24 grâce au PMU Direct (Téléphone, Minitel et satellite), on peut jouer aux :

- paris simples (gagnant – placé)
- couplé
- trio urbain
- jumelé
- trio
- Tiercé, Quarté +, Quinté +, 2 sur 4 (les mardis, jeudis, samedis et dimanches)

Le PMU compte pour 96% du volume de paris; le PMH recueille donc 4%. Dans l'univers du jeu français le pari sur courses de chevaux représente environ 48 % de part de marché, 52 % étant détenu par la Française des jeux et les casinos.

1.7 Les supports de communications

1.7.1. Plusieurs journaux spécialisés, dont les plus importants sont Paris Turf, Week-end, Tiercé Magasin, sont publiés tous les jours environ 36 heures à l'avance permettant au public de se renseigner et ainsi faire leurs choix pour leurs paris.

1.7.2. Les radios nationales (Europe 1, France Inter, RTL...) consacrent des émissions spéciales sur les courses de chevaux.

1.7.3. Les chaînes de télévision nationales
France 2 et France 3 diffusent la course du
Tiercé, Quarté +, Quinté + tous les mardis,
jeudis, samedis et dimanches

1.7.4. un site Internet élaboré (www.pmu.fr)

1.7.5 Une chaîne thématique Cheval : EQUIDIA
succède à la chaîne France Courses qui, depuis
1996, proposait aux téléspectateurs un
programme exclusivement consacré à l'univers
des courses hippiques.

Le cheval objet de passion ?

Pour tous ceux qui en douteraient encore, des
sondages récents réalisés par les instituts CSA
et BVA confirment la passion des français pour
la plus belle conquête de l'homme :

- 84% placent le cheval, avec le chien et le
chat, dans le tiercé de leur animaux préférés
- Plus d'1 français sur 3 s'intéresse au monde
du cheval
- 1 français sur 4 déclare être déjà monté à
cheval
- 1 français sur 3 souhaite une chaîne de télévi-
sion consacrée au cheval

Une chaîne thématique à part entière

EQUIDIA a l'ambition d'être le reflet de toutes
ces passions, avec une grille de
programmes éclectique et variée :

- Documentaires
- Magazines
- Emissions d'apprentissage
- Fictions
- Dessins animés
- Films
- Séries
- Courses hippiques en direct
- Reportages et informations à chaud
- Jeux - Concours

Ce sont plus de 2 250 000 foyers qui reçoivent
EQUIDIA (octobre 1999). Elle se veut une
chaîne généraliste et informative, la référence
de tous les passionnés, de tous les âges, avec
pour objectifs d'informer, d'expliquer, de décou-
vrir, d'initier, de pénétrer dans les coulisses ...

La réception d'Équidia

EQUIDIA est proposée dans les bouquets de
base à tous les abonnés de CANAL SATELLITE
et de TPS. Elle est également disponible dans
l'offre numérique des principaux réseaux câblés,
ainsi que dans celle du bouquet de CANAL
SATELLITE ANTILLES et CANAL SATELLITE
REUNION, et sur les deux réseaux câblés des
Antilles.

L'audience

En l'espace d'un an, ex-France-Course est
passée de 40 000 auditeurs/heures à 200 000/h
grâce à la nouvelle orientation EQUIDIA.
Aujourd'hui, la chaîne offre un service interactif
de prise de paris par satellite ce qui a permis de
toucher une nouvelle clientèle, plus jeune et
surtout plus féminine.

1.8 L'encaissement des billets gagnants

On peut toucher ses gains le lendemain dans
les Points PMU ou le jour même dans les
autres endroits jusqu'à 7 jours après les cours-
es, ou par correspondance dans les 14 jours
suivants la course; on peut toucher en liquide
jusqu'à 29 999 F; par chèque sur demande à
partir de 30 000F; ou par chèque par correspon-
dance.

PMU Direct offre un système de débit / crédit
automatique sur compte PMU Direct (télé-
phone, Minitel et satellite).

1.9 Le système «Pégase»

Ce nouveau système informatique a été mis en place en 1996 pour améliorer la qualité et la rapidité du traitement des paris. La réalisation et la maîtrise d'œuvre du système central ont été confiées à la compagnie IBM en 1995 alors que la conception des réseaux de télécommunications aura été l'œuvre des sociétés France Telecom et Transpac. Quant à la conception et la fabrication des terminaux, c'est le consortium PMC/cofidur qui en a assuré le mandat.

1.10 Autre faits statistiques

- Le P.M.U. alimente un secteur économique regroupant près de 53 000 emplois et fait vivre 120 000 personnes.
- Il s'y valide annuellement 1.2 milliard de tickets sur 4 612 courses dans 8000 points de vente.
- 9 directions régionales avec U.T.I. (Unité de traitement informatique centrale), 37 agences de P.M.U. dont 4 à Paris.
- Plus de 16000 courses sont organisées chaque année en France réunissant dans les 2 disciplines (galop, trot) 26 000 chevaux.

1.11 Cheminement historique

1865 Joseph Oller invente le principe du pari mutuel et, en 1868, dépose le premier brevet d'un totalisateur qui indique le total des enjeux sur chaque cheval.

- 1891 le 2 juin le Parlement vote une loi instituant le principe de la mutualisation des paris jusqu'alors aux mains des bookmakers.

- 1930 par la loi du 16 avril, le législateur autorise les Sociétés de Courses à enregistrer les paris hors des hippodromes. Elles créent alors un service commun: le Pari Mutuel Urbain.
- 1954 le 22 janvier, lancement du Tiercé, inventé par André Carrus.
- 1985 le 1er janvier en application du décret no 83-878 du 4 octobre
- 1983, le P.M.U. est érigé en Groupement d'Intérêt Économique.
- 1988 achèvement de la première informatisation du traitement des paris P.M.U.
- 1989 le 12 septembre lancement du Quinté + qui s'est rapidement imposé comme le pari leader de la gamme du P.M.U.
- 1995 afin d'améliorer la qualité et la rapidité du traitement des paris, le P.M.U. entreprend la mise en place d'un nouveau système informatique Pégase.
- 1997 le décret no 97-456 du 5 mai dote l'Institution des Courses de nouvelles structures d'administration et de gestion.

1.12 La pénétration du marché

Le PMU français prend 7 122 millions de dollars (96% du pari sur chevaux) de paris annuellement. 70% est redistribué aux parieurs. 25% de la population française âgée de 18 ans et plus joue au moins une fois aux courses par an.

Enjeux effectués sur les chevaux en France

Les paris sur les courses de chevaux sont organisés par deux sociétés distinctes :

- GIE PMH, qui s'occupe de la prise de paris sur les hippodromes
- GIE PMU, qui s'occupe de la prise de paris hors-piste

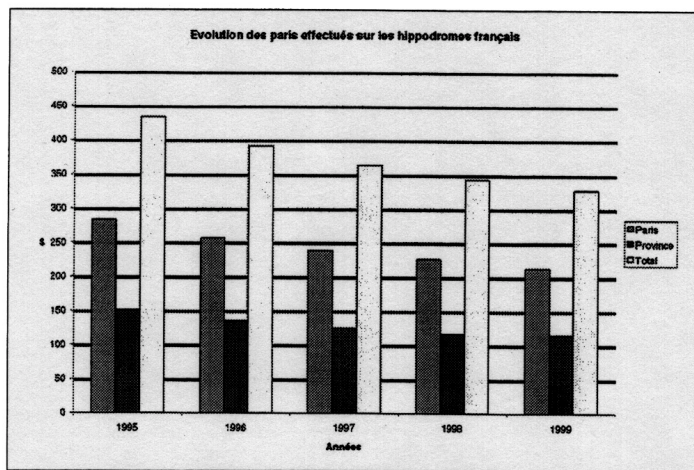
En 1999, 7 449 millions de dollars canadiens ont été misés sur des courses de chevaux en France.

- 326 millions de dollars ont été collectés sur les hippodromes (4,3% des enjeux totaux)
- 7 122 millions de dollars ont été collectés hors-piste (95,6% des enjeux totaux)

2.1 Evolution des enjeux enregistrés sur les hippodromes (GIE PMH)

(en millions de dollars) 1\$ can = 5 Francs Français

	1995	1996	1997	1998	1999
Région parisienne	282,8	256	238,4	226	212
Province	150,8	135	124,6	116	114,8
Total	433,6	391	363	342	326,8



Source : Gilles Delloye, Directeur du GIE PMH à la Fédération Nationale des Courses Françaises

2250 programmes de courses sont organisés en France annuellement

- 480 en région parisienne
- 1770 en province (hors régions parisienne)

Les paris enregistrés sur les hippodromes français sont en baisse de 25% en cinq ans. Les programmes organisés en région parisienne souffrent un peu plus de l'érosion que les programmes organisés en province (- 25% versus - 23%)

2.2 Evolution des enjeux enregistrés hors-piste (GIE PMU)

Le PMU enregistre des paris hors-piste de trois manières :

- Avant les courses – ALR - (de 7h00 à 13h15) : Points-PMU
- Pendant les courses – PLR - (de 13h15 à 23h30) : Café-courses, Points-courses, Clubs-courses
- Au domicile – PMU Direct – (24h sur 24) : Téléphone, Minitel, Satellite.

(en millions de dollars) 1\$ can = 5 Francs Français

	1995	1996	1997	1998	1999	2000 (prev.)
Enjeux PMU Total	6 762	7 039	6 913	6 995	7 122	7 550
Points-PMU	5 640	5 860	5 720	5 805	5 769	5 800
Cafés-Courses	1 020	1 080	1 040	1 021	1 182	1 515
Points-Courses						
Clubs-Courses						
Minitel	102	99	153	169	171	235
Téléphone						
Satellite						

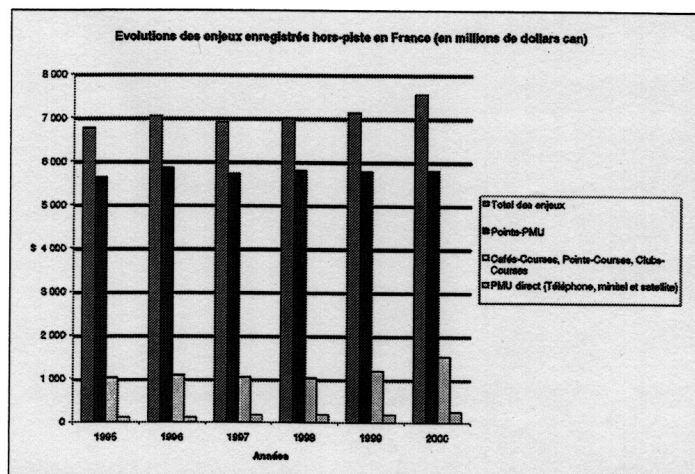
Les paris enregistrés hors-piste en France sont en hausse de 11,6% en 6 ans.

Le chiffre d'affaire 2000 sera en croissance de 6% par rapport à 1999.

Ce succès s'explique :

- Par la mise en place du nouveau système informatique PEGASE
- Par la mise en place de la chaîne de télévision EQUIDIA
- Par le succès des café-courses (+28% en 2000/1999)
- Par le lancement des paris par satellite (60 millions de dollars en 6 mois d'activité)

Projet 2001 : lancement des paris sur Internet



Source: GIE PMU (France)

2.3 Répartition par type de pari

• Simple	10.5 %
• Report	1.7 %
• Couplé&Jumelé	22.5 %
• Trio	5.7 %
• 2 sur 4	4.5 %
• Tiercé	11.3 %
• Quarté	10.5 %
• Quinté	33.0 %
• Grand 7	0.3 %
Total	100 %

2.4 Indication de gestion du P.M.U.

• Remis des parieurs	70 %
• Prélèvements publiés des Pouvoirs	17 %
• Charges nettes P.M.U.	6.3 %
• Part nette des sociétés de courses	6.7 %
Total	100 %

Annexe 6

Liste des salons de paris au Québec

Granby
Sherbrooke
Pointe-aux-Trembles
St-Hyacinthe
Casino de Montréal
Châteauguay
Blainville
Sorel
Laval
Les Atriums
Boucherville
Jonquière
Lachute
Brossard
Valleyfield
Pointe-Claire
Drummondville
Terrebonne
Alma *

* A mis fin à ses activités fin février 2001.

Source : RACJ

Annexe 7

Liste des intervenants aux audiences

Appel	Prénom	Nom	Titre	Société	Adresse	Téléphone	Télécopieur	e-mail
Monsieur	Constant	Bergeron	<i>Président et Chef de la Direction</i>	SONACC	7440 boulevard Décarie Montréal QC H4P 2H1	514-739-2741	514-340-2025	
Maire	Bernard	Gagnon		Ville de Saint-Basile-le-Grand	Édifice de la Mairie 204 rue Principale Saint-Basile-le-Grand QC J3N 1M1	450-653-4261	450-653-8028	
Maire	Daniel	Giguère		Ville de Jonquière	Cabinet du Maire 2890 Place Davis CP 2000 Jonquière QC G7X 7X7	418-699-6053	418-699-6057	
Monsieur	Jean-Claude	Dessureault	<i>Président</i>	A.Q.C.A.S.	105 – 1750 Shevchenko LaSalle QC H8N 1P4	514-363-4991	514-363-8821	
Maître	Roger	Paradis		A.Q.C.A.S.	260 – 85 rue Bellehumeur Gatineau QC J8T 8H6			r.paradis@legaultroy.qc.ca
Monsieur	Marcel	Tousignant, M.Sc.	<i>Agent de développement économique</i>	Filière Cheval inc.	4545 Pierre-de-Coubertin Montréal QC H1V 3R2	514-252-3112	514-252-3165	
Docteur	Raymond	Roy	<i>Doyen</i>	Faculté de médecine vétérinaire Université de Montréal	3200 rue Sicotte CP 5000 Saint-Hyacinthe QC J2S 7C6	514-345-8521 #8370 450-773-8521 #8370	450-778-8101	
Monsieur	Michel	Dostie	<i>Président</i>	Société des propriétaires et éleveurs de chevaux Standardbred du Québec	CP 82051 Lachenaie QC J6X 4B2	450-492-6603	450-492-1557	dostiem@hotmail.com
Monsieur	Richard	Brosseau	<i>Directeur général</i>	Parc équestre de Blainville	1025 chemin du Plan-Bouchard Blainville QC J7C 4K7	450-434-5261	450-434-8205	
Monsieur	Jean-Pierre	Arvisais	<i>Président</i>	Société hippique de Blainville				
Monsieur	Marco	Bélanger		Regroupement des Bingos de Trois-Rivières inc.	503 Saint-Maurice Trois-Rivières QC G9A 3P1	819-694-4585	819-694-1699	Bingo.t.rc.aira.com
Monsieur	Marvin	Rotrand	<i>Conseiller du district de Snowdon</i>	Ville de Montréal	Hôtel de ville 275 Notre-Dame Est Bureau R.101 Montréal QC H2Y 1C6	514-872-8007	514-872-9131	
Monsieur	Jean-Paul	Charron	<i>Président</i>	Association Trot & Amble du Québec	230 – 5375 rue Paré Montréal QC H4P 1P4	514-731-9484	514-731-7687	courses@qc.aira.com

Liste des intervenants aux audiences

Appel	Prénom	Nom	Titre	Société	Adresse	Téléphone	Télécopieur	e-mail
Monsieur	Pierre	Lefebvre	<i>Directeur général</i>	Association québécoise pour le tourisme équestre et l'équitation de loisir	1025 chemin du Plan-Bouchard Blainville QC J7C 4K7	450-434-1433	450-434-8826	quebec@cheval.qc.ca
Monsieur	Jean-Charles	Jouvet	<i>Administrateur provisoire</i>	Regroupement des gestionnaires de salles de bingo du Québec	94 Ste-Catherine Est Montréal QC H2X 1K7	514-861-7924	514-861-5292	bingo@ozanam.qc.ca
Monsieur	Jean-Charles	Jouvet	<i>Directeur général</i>	Société de Services Ozanam inc.	94 Ste-Catherine Est Montréal QC H2X 1K7	514-861-7924	514-861-5292	bingo@ozanam.qc.ca
Madame	Chantal	Gagnon	<i>Présidente</i>	ROBIN	3520 rue Sherbrooke Est Montréal QC H1W 1E1	514-529-4620	514-529-5246	demar@videotron.ca
Monsieur	Roger	Deslauriers	<i>Président</i>	Société Québécoise Pour la Promotion du Cheval de Compétition	450 Chemin Gaspé CP 91 Bromont QC J2L 1A9	450-534-3255	450-534-0434	
Monsieur	Régis	Landry	<i>Président</i>	Circuit régional des courses de chevaux du Québec	2885 avenue Royale St-Charles, Comté Bellechasse QC GOR 2T0	835-9350 643-7612 André Drolet	835-2585 643-5188 (André Drolet)	Dyan.Gauthier@mss.gouv.qc.ca
Monsieur	Jean	Dion	<i>Propriétaire</i>	Hippo Club de Sherbrooke	3200 rue King Ouest Sherbrooke QC J1L 1C9	819-566-2444	819-564-3161	
Monsieur	Richard	Mongeau	<i>Directeur général</i>	Fédération équestre du Québec	4545 avenue Pierre-de-Coubertin CP 1000, succursale M Montréal QC H1V 3R2	514-252-3053	514-252-3165	
Monsieur	Pierre	Landry	<i>Directeur</i>	Place Latreille	430 rue Latreille Cap-de-la-Madeleine QC G8T 3G6	819-691-0313	819-379-3216	
Monsieur	Jean-Pierre	Paquet	<i>Président</i>	Association Québécoise Quarter Horse	CP 447 St-Apollinaire QC G0S 2E0	881-2392	881-2392	aqqh@globetrotter.qc.ca
Monsieur	Ted	Smith	<i>Président et Directeur général</i>	Standardbred Canada	2150 boulevard Meadowvale Mississauga ON L5N 6R6	905-858-3060	905-858-2442	tsmith@standardbredcanada.ca
Monsieur	Claude	Proulx	<i>Président</i>	Coopérative des Encans Standardbred du Québec	7440 Décarie, 2 ^e étage Montréal QC H4P 2H1	514-341-2249	514-341-2699	

Liste des intervenants aux audiences

Appel	Prénom	Nom	Titre	Société	Adresse	Téléphone	Télécopieur	e-mail
Monsieur	Alain	Landry	<i>Coordonnateur</i>	Table logement du Conseil communautaire Côte-des-Neiges/Snowdon	6585 chemin de la Côte-des-Neiges Montréal QC H3S 2A5	514-733-0554	514-733-2760	multicf@cam.org
Monsieur	Normand	Robert	<i>Directeur général</i>	Bingo Lib Québec	1877 Aird Montréal QC H1V 2V7	514-255-5007	514-255-5037	
Monsieur	Michel	St-Louis	<i>Directeur général</i>	Hippodrome d'Aylmer	768 chemin Aylmer CP 217 Aylmer QC J9H 5E5	819-778-0500	819-778-1684	
Monsieur	Jean E.	Fortier	<i>Président du comité exécutif</i>	Ville de Montréal	Cabinet du Comité exécutif Bureau du Président Hôtel de ville 275 rue Notre-Dame Est Montréal QC H2Y 1C6	514-872-2215		
Monsieur	Saulie	Zajdel	<i>Membre du comité exécutif</i>	Ville de Montréal	Cabinet du Comité exécutif Bureau du Président Hôtel de ville 275 rue Notre-Dame Est Montréal QC H2Y 1C6	514-872-2966		
Monsieur	Claude	Larose	<i>Président du conseil d'administration</i>	ExpoCité	250 boulevard Wilfrid-Hamel Québec QC G1L 5A7	418-691-7110	418-691-7249	
Madame	Helen	Knight	<i>Co-ordinatrice</i>	Creative Social Center <i>Chevra Kadisha B'Nai Jacob Synagogue</i>	5237 Clanranald Montréal QC H3X 2S5	514-488-0907		
Monsieur	Normand	Labbée	<i>Mandataire</i>	Promotions Normand Labbée inc.	6 rue Chevarny Blainville QC J7B 1M7	450-979-2554		nlabbee@videotron.ca
Docteur	Richard	Lessard, M.D.		Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre	1301 rue Sherbrooke Est Montréal QC H2L 1M3	514-528-2400	514-528-2453	richard_lessard@ssss.gouv.qc.ca

Annexe 8

**CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES LIÉES AU PLAN D’AFFAIRES
2001 À 2005 DE LA SONACC**

Appareil de Loteries vidéo (ALV)

- | | |
|---|-----------|
| - 30 % des revenus nets pour l’opération
des 430 ALV dans les hippodromes : | 46,7 M \$ |
| - 30 % additionnel des revenus nets sur les ALV,
prolongation du plan de relance de 1998 : | 51,0 M \$ |

Machines à sous

- | | |
|--|-------------------|
| - 20 % des revenus nets provenant des
1 250 machines à sous à compter de 2002 : | <u>160,5 M \$</u> |
|--|-------------------|

Total	258,2 M \$
--------------	-------------------

Après 2005, la contribution récurrente sera d’environ 60 millions de dollars, les ALV procurant un revenu de 10 millions \$ et les machines à sous 50 millions \$.

Autres éléments

Investissement de Loto-Québec pour l’aménagement de 1 250 machines à sous et des frais d’aménagement :	40,0 M \$
---	-----------

Retour de la taxe provinciale à l’industrie, perception directe sur le pari mutuel :	86,5 M \$
---	-----------

Note : Ces données sont tirées de l’annexe financière du plan d’affaires de la Sonacc.

Annexe 9

Rapport périodique de l'assistance et du pari dans les salons - 2000

Salons de paris	Assistance	Pari
Granby	8 663	1 136 678 \$
<i>Bonanventure</i> *	4 912	938 261 \$
Sherbrooke	13 008	3 579 048 \$
Pointe-aux-Trembles	41 570	9 477 738 \$
St-Hyacinthe	13 075	2 385 898 \$
Casino de Montréal	23 188	4 505 133 \$
<i>Val-d'Or</i> *	1 640	219 919 \$
Châteauguay	21 834	4 058 394 \$
Blainville	16 710	3 743 708 \$
Sorel	11 593	1 001 676 \$
Laval	66 207	15 195 979 \$
Les Atriums	71 998	13 667 527 \$
Boucherville	22 911	4 605 158 \$
Jonquière	10 033	1 213 175 \$
Lachute	8 495	1 089 217 \$
Brossard	27 461	7 026 678 \$
Valleyfield	11 418	1 563 433 \$
Pointe-Claire	25 699	6 593 087 \$
Drummondville	7 690	884 078 \$
Terrebonne	13 377	2 843 272 \$
<i>Alma</i> *	5 866	1 194 963 \$
	<u>427 348</u>	<u>86 923 020 \$</u>

* Fermés

Source : RACJ

Annexe 10

Coopérative des Encans Standardbred du Québec

Tableau comparatif de 1996 À 2000

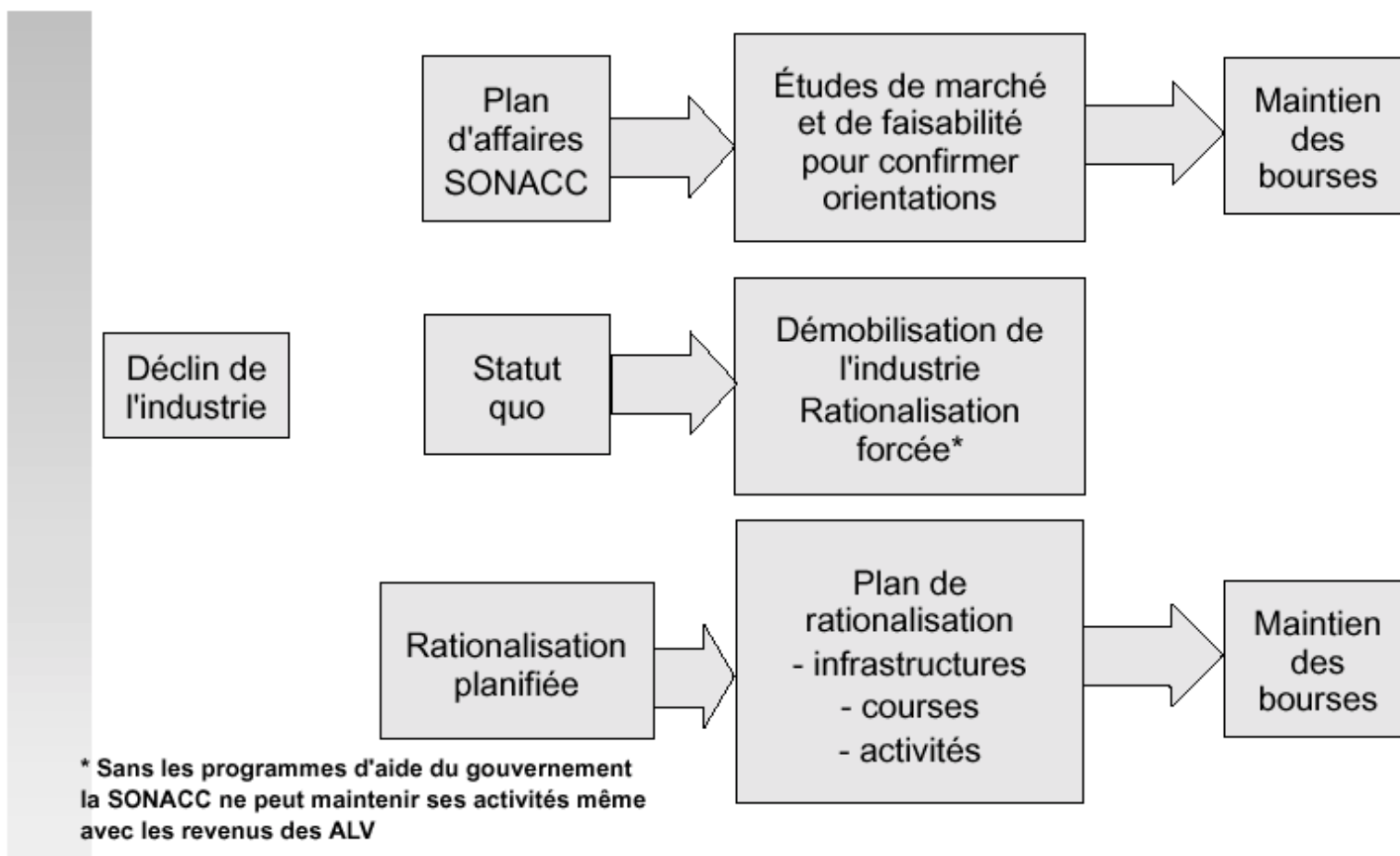
	1996	1997	1998	1999	2000
TOTAL					
VENTES & RACHATS:	1 535 500	1 574 500	1 596 700	2 782 800	2 528 100
Moyenne des ventes & rachats	8 774	8 997	10 716	10 501	13 167
MOYENNE Ambleurs	10 070 10 179	8 727 7 434	11 074 9 460	11 006 9 595	13 663 12 422
DES VENTES RÉELLES Trotteurs	9 739	11 565	13 921	13 492	15 731
Pourcentage des ventes réelles	47%	48%	65%	63%	74%
MOYENNE DES RACHATS	7 305	9 349	9 861	9 536	11 679

Annexe 11



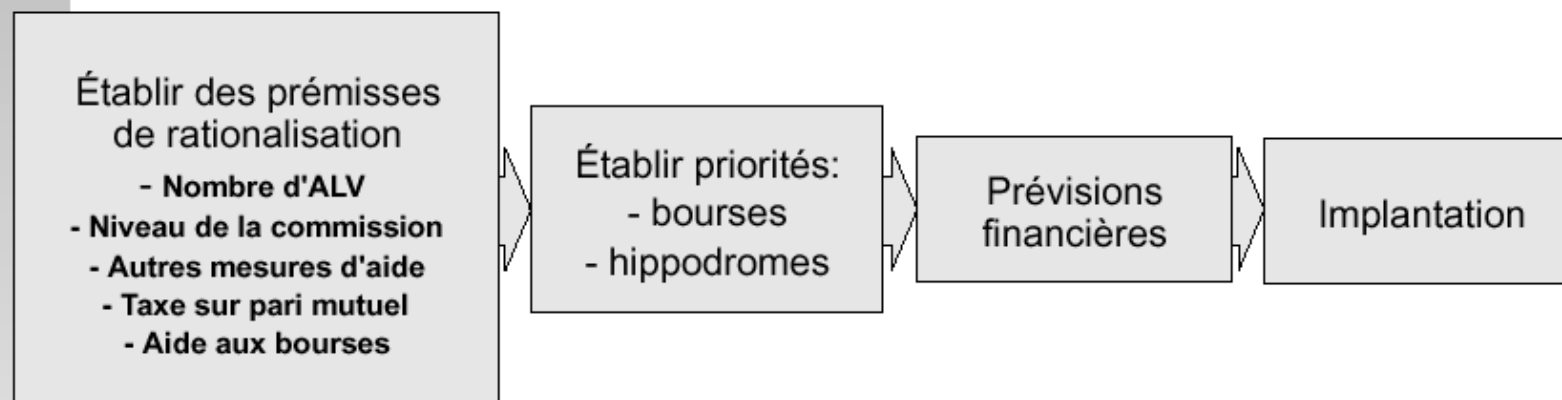
Recommandations - cheminement logique

Constat Les choix Implications Interventions





Recommandations - orientations suggérées pour une rationalisation planifiée



Recommandations - orientations suggérées pour une rationalisation planifiée (suite)

Niveau des infrastructures

Actions possibles

Suite

1 - Hippodrome de Montréal
149 M\$ sur 180 M\$
Plus de 56% du pari en direct

Démolir l'édifice
attenant; réaménager
l'édifice principal;
relocaliser

Études de
faisabilité et de
coûts

2 - Hippodrome de Québec

Maintenir opérations
pour 1 an et relocaliser
ou fermer

3 - Hippodrome de Trois-Rivières

Concentrer activités en
été

4 - Hippodrome d'Aylmer

Intégrer aux décisions
stratégiques
concernant l'industrie



Recommandations - orientations suggérées pour une rationalisation planifiée (suite)



Niveau opérationnel

Les bourses:
Assurer
maximum
d'impact sur
l'industrie

Intégrité:
Accélérer
travaux en cours
avec la RACJ

Tester
nouveaux
produits de
pari mutuel à
petite échelle

Évaluer moyens
dont dispose la
RACJ pour
accomplir
mandat relatif
aux courses